

Les cahiers de Landeda

1940

1944

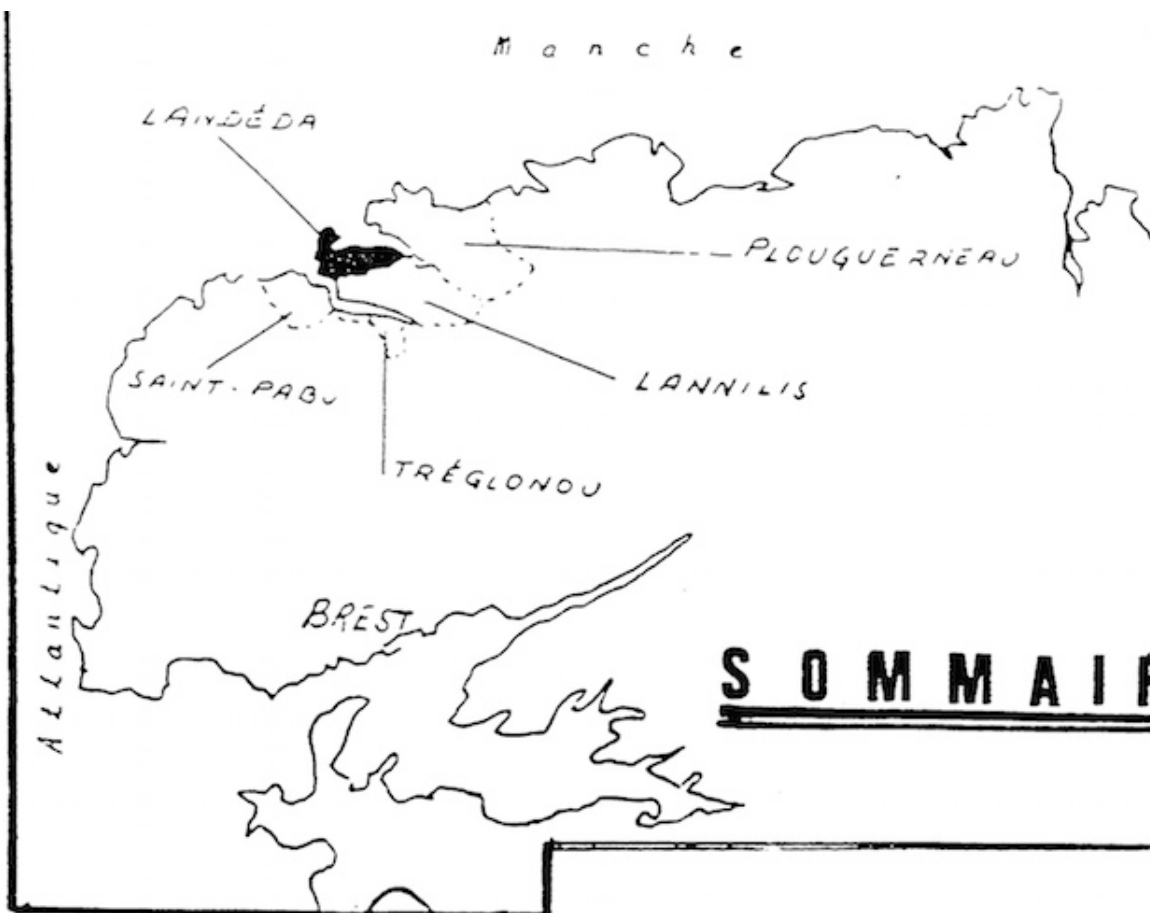
Publication trimestrielle de l'AMICALE CULTURELLE de LANDEDA

11^èe Année.

N° **42**

35 F

JUIN 1994



S O M M A I R E

les cahiers
de
landeda

1940 - 1944

- UNE NUIT DE 4 ANS P 3
- LES REQUISITIONS P 17
- LE S.T.O. P 33
- LE RAVITAILLEMENT P 39
- AU FIL DES ANNEES P 45
- JOURNAL DE J.C. LEHIR P 73
- IN MEMORIAM P 83



AMICALE CULTURELLE DE LANDEDA
Siège : KERAVEL BROUENNOU
29870 LANDEDA

TEL : 98.04.93.87

UNE NUIT DE 4 ANS

L'offensive allemande déclenchée le 10 Mai 1940 déferle bientôt sur toute la France. DUNKERQUE tombe le 3 Juin. PARIS, déclarée ville ouverte, est occupée le 14.

Devant la menace qui se rapproche, certains, ici, réussissent à s'embarquer pour l'Angleterre. D'autres, moins chanceux, arrivent trop tard et manquent le dernier bateau partant de l'ABER-WRAC'H.

Le 19 Juin, écrit le Général OMNES "une voiture de commandement, précédée d'un motocycliste, s'arrête près de l'église; un officier à grosse casquette descend, bientôt suivi d'une colonne d'artillerie tractée ..."

Ils étaient là! ...

Une longue nuit commençait qui allait durer plus de quatre ans ...

Pour comprendre ce que sera la vie à LANDEDA à partir du 20 Juin, il faut se référer à la convention d'armistice signée à COMPIEGNE le 22 Juin 1940, à 18 heures, heure d'été allemande qui stipule dans son article 1 :

"Dans la partie de la France occupée par les Allemands, le Reich exerce tous les droits de la puissance occupante. Le gouvernement français s'engage à favoriser par tous les moyens les ordonnances pour l'exécution de ces droits et à les faire appliquer avec l'aide de l'administration française. En conséquence, le gouvernement français doit immédiatement aviser les autorités et services des territoires occupés qu'ils auront à se conformer aux décisions des commandants militaires allemands et à collaborer correctement avec ceux-ci".

Signé: HUNTSIGER, KEITEL.

L'autorité qui doit faire face à la situation nouvelle à LANDEDA, est le Conseil Municipal issu des élections du 5 Mai 1935 et dont le Maire est Monsieur Joseph KERAUDY.

Sous le régime de VICHY, le Conseil prend le nom de "Corps Municipal" composé de 18 membres désignés par le Préfet et le Maire est reconduit dans ses fonctions.

Si le Conseil ne fait que gérer les affaires courantes, c'est le Maire qui est responsable des relations avec l'occupant.

A lui de recevoir les ordres, de répondre aux exigences des militaires. A lui de faire appliquer les directives allemandes et celles de l'Etat français. A lui, encore d'entendre et d'enregistrer les récriminations de ses administrés. Il va lui falloir doigté, mesure et même courage, face à un occupant qui est chez lui, maître des lieux, omniprésent, bien décidé à faire respecter "son ordre".

.../...

Les sources de conflits ne vont pas manquer. La population manifeste une certaine hostilité à l'égard de ces arrivants. Peut-être croit-elle que cette présence ne sera que passagère. L'occupant rappellera qu'il est bien là et qu'il entend affirmer son autorité.

17 Juillet 40

l'Intendant Militaire
15 rue Laënnec - QUIMPER

330

Monsieur l'Intendant Militaire,

La Commune de LANDEDA est occupée depuis fin Juin dernier, par de la troupe allemande, comportant un nombre important de chevaux (200 environ).

Ces chevaux, sont logés dans de nombreuses fermes - petites exploitations plutôt, comme vous le savez - et les hommes chargés de les soigner - n'ont pas hésité et n'hésitent toujours pas à prendre chez le cultivateur, hébergeur, la nourriture (paille, trèfle, etc..) nécessaire à la subsistance de leurs animaux.

Il s'ensuit que, sous peu, les cultivateurs de LANDEDA ne vont plus avoir la nourriture indispensable pour leurs propres bêtes et se verront dans l'obligation de vendre celles-ci, et, finalement d'abandonner l'exploitation de leurs fermes.

L'autorité militaire allemande recherche, actuellement, le trèfle nécessaire à ses chevaux. J'ai recherché, sur sa demande, les cultivateurs de LANDEDA, acceptant de vendre ce trèfle; or, mes recherches sont restées vaines. Aussi, cette autorité a-t-elle décidé de prendre, contre remboursement, il est vrai, ce qu'il lui faut, déclarant, toutefois, qu'elle se préoccuperait de la fourniture envisagée par la Commune de LANNILIS, limitrophe de la Commune de LANDEDA.

Je vous rends compte de ces faits, en vous demandant de vouloir bien me donner tous renseignements utiles pour me permettre de faire assurer le règlement des fournitures faites par les cultivateurs.

Veuillez agréer, Monsieur l'Intendant Militaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

le Commandant Supérieur
des Troupes allemandes à LANDEDA.

329

Monsieur le Commandant,

Il vient d'être porté à ma connaissance que des soldats allemands, logés chez l'habitant, se permettent, dans la propriété même de l'habitant, de prendre des tenues, qui, à notre avis, sont contraires à la décence.

Déjà, la circulation en costume de bain, sans peignoir, est interdite dans la Commune de LANDEDA, en vertu de l'arrêté municipal n° 10, en date du 24 Juillet 1937, approuvé par M. le Sous-Préfet de BREST, le 26 du même mois. (ci-joint copie de cet arrêté).

Aussi, j'espère qu'il m'aura suffi de porter ce renseignement à votre connaissance, pour que vous interdisiez aux sous-officiers, caporaux et soldats, placés sous votre haute autorité, de se mettre en costume de bain, sans peignoir, non seulement sur la plage, mais dans les propriétés dans lesquelles ils sont hébergés.

Dans un autre ordre d'idées et pour éviter de regrettables accidents aux baigneurs, j'ai dû, il y a quelques années, prendre l'arrêté - dont vous trouverez, ci-joint, une copie - interdisant de déposer ou de jeter des verres cassés, ordures, etc ... dans les grèves de LANDEDA.

Je saisis l'occasion pour vous signaler la correction parfaite des troupes allemandes, séjournant sur le territoire de la Commune de LANDEDA.

Veillez agréer, Monsieur le Commandant, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Le 26 Juillet, le Commandant du canton de LANNILIS fait état des dispositions précises et d'un incident qui témoigne de l'état d'esprit de la population à l'égard des troupes occupantes.

L a n n i l i s

P u b l i c a t i o n .

=====

Après le fixment définitif des frontières du rayon j'ai pris le commandement administratif du canton de Lannilis et le commandement militaire des bourgs de Lannilis, Landéda et des autres hamots qui y appartiennent.

C'est ma bonne volonté de bien assister - sans déranger les points de vue militaires - l'administration civile, surtout

- a) la mise en marche de l'industrie,
- b) la sûreté de l'agriculture,
- c) l'assurance du ravitaillement de la population civile
- d) la protection de la santé publique,
- e) le repatriement des réfugiés,
- f) le droit de travailler,
- g) l'assurance sociale.

Toutes sortes de propositions, désirs et de souhaits de la population doivent être apportés sur le chemin des autorités civiles (mairie - sous-préfecture - préfecture Quimper) à la commandanture allemande qui les protège après pourparlers avec Mr. le préfet de Quimper.

J'ai connu des cas où les patrons des magasins ont essayé de demander des prix plus élevés que les ordinaires aux soldats allemands. J'examinerai la vente par des organes spécialement établis. Si l'on trouve quelqu'un, il attendra la fermeture du magasin et une amende considérable.

Le 24 juillet 1940 à Landéda le vent a emporté un drapeau à croix gammée, qui était suspendu là. La sage femme, Mme. Françoise Martin, Landéda, se trouvant au voisinage, a applaudi l'occurrence avec rires et claquements des mains. Je regarde cela comme offense connue du drapeau de la plus grande Allemagne. Après que la sustite a oralement et par écrit profondément regretté sa conduite, je ne la punirai pas.

Ce n'est point pas faiblesse que j'ai agi ainsi.

J'ai fait une exception parce que c'est le premier cas et parce que Mme. Martin assiste aux jeunes mères d'avenir. C'est pourquoi je l'ai laissée sans punition.

Je désire une entente loyale des administrations militaire et civile et une conduite raisonnable de tous les habitants conforme à la situation donnée. Je regretterais d'être forcé par des actions irréfléchies d'un seul à prendre des mesures qui seraient un comble.

Dès leur arrivée, les Allemands prennent plusieurs dispositions qui iront s'aggravant avec les années.

Le 9 Août, les bateaux des pêcheurs et des goémoniers sont réquisitionnés mais seront remis à leurs propriétaires peu après pour leur permettre d'assurer la subsistance de leurs familles.

Le 19 Août, les bicyclettes sont à leur tour réquisitionnées, même celle du garde-champêtre, ce qui vaut une réclamation du Maire.

Les habitants sont invités à remettre leurs armes. Le 7 Février 1941 un rappel de la Kommandantur précise que tout détenteur d'arme sera "fusillé militairement". Trente armes à feu seront déposées à la Mairie.

Le 23 Août, les sorties en mer, d'abord interdites, sont autorisées entre le lever et le coucher du soleil avec interdiction de prendre des passagers et obligation de se signaler aux postes de garde (Cézon, le Vill).

Le 4 Septembre: interdiction de danser.

Le 4 Octobre: interdiction de porter l'emblème tricolore "une amende élevée sera infligée".

Le 29 Octobre: interdiction des cortèges et discours. Sont autorisés seulement les dépôts de couronnes avec ou sans cocarde pour les personnes isolées.

Le 14 Janvier 1941: interdiction de la pêche en mer. Mesure rapportée peu après.

Le 15 Février: la sonnerie des cloches est interdite de 18 heures à 10 heures du matin pour ne pas empêcher de déceler l'approche d'avions ennemis (bombardements de BREST).

Le 30 Août 1941: interdiction est donnée pour que les touristes s'abstiennent à venir dans les localités côtières.

A toutes ces mesures s'ajoutent les contraintes liées au déroulement d'exercices militaires. C'est au cours de tels exercices que sera détruite la ferme construite sur Garo.

Standortkommandantur
Lannilis.

Monsieur
Le Maire de
Landeda.

Monsieur,

Par la présente vous êtes prévenu que l'armée allemande à l'intention, d'arranger un exercice de tir lundi, le 30 Juin pendant le temps de 7.30 jusqu'à 12.00 heures (heure Allemande.) La ligne, limitante l'espace mis en danger passe comme indiquée ci-après:
Ile Vierge (inclus), Ile D'Erch, branchement des chemins (Mezglas) la croix près de Prat Allan, Ile Carn-ar-Gaz (inclus).
Il faut libérer l'espace en direction de la mer jusqu'aux ~~iles~~ îles Ile Vierge, Le Chien, Le Tabenter, Le Trépiéd.

Accusé
Reçu le 28 JUN 1941
le 28 Juin 1941.

Standortkommandantur Lannilis.

*La population comprise dans la zone dangereuse
devra évacuer pour se mettre à l'abri.*

L'INTERDICTION DE LA PÊCHE EN MER DANS LE FINISTÈRE

Dans son numéro du 14 janvier 1941, la « Dépêche de Brest » a publié un décret du commandant en chef de la Marine de l'Ouest de la France interdisant la pêche en haute mer et la pêche côtière pour le département du Finistère et les îles avoisinantes.

Cette interdiction devait entrer en vigueur le 15 janvier 1941.

Il faut noter que cette mesure est due au fait que malheureusement quelques pêcheurs avaient abusé de la confiance dont ils jouissaient en essayant de mettre leurs bateaux à la disposition de quelques éléments qui cherchaient à s'éloigner du pays d'une manière illicite et défendue, non seulement par les autorités allemandes mais aussi par le propre gouvernement français.

C'est bien à regret que les autorités allemandes se sont trouvées dans l'obligation de défendre dans la région mentionnée l'usage des bateaux de pêche, malgré les inconvénients que cela apporte à un grand nombre d'habitants.

La responsabilité incombe exclusivement à ceux qui ont provoqué cette interdiction. *Dépêche du 24 janvier 41*

APPEL ET CONSEIL AUX POPULATIONS CÔTIÈRES DE BRETAGNE

AUFBRUF UND RAT AN DIE KUSTENBEVÖLKERUNG DER BRETAGNE

La sous-préfecture de Brest communique le texte officiel de l'Amirauté allemande de l'Ouest :

1° Il est hors de doute que ce sont de graves agissements délictueux vis-à-vis des autorités allemandes et condamnés par le gouvernement français qui ont amené M. l'amiral commandant en chef les forces navales de l'Ouest à prendre un ordre comportant la fermeture des ports de la côte de Bretagne, ce qui paralysait l'industrie de la pêche.

2° M. l'amiral ayant bien voulu se rendre compte que seuls quelques-uns étaient coupables et que, par leur faute, une immense population laborieuse pouvait se trouver privée de pain, et, par grande bienveillance, mais à condition que tous :

Les administrateurs de l'inscription maritime;

Les armateurs;

Les pêcheurs, etc...

Respectent loyalement les instructions.

Donc, en considération de la misère dans laquelle tomberait la pauvre population des pêcheurs, par suite de la mesure concernant la fermeture des ports, l'amiral, commandant en chef des forces navales de l'Ouest, a décidé, sur la demande exposée par le capitaine de vaisseau Le Normand, de Brest, d'adoucir les prescriptions de l'interdiction du 15 janvier 1941.

Dés maintenant, la pêche côtière est autorisée dans les conditions fixées par l'instruction du 20 août 1940.

Sont, en conséquence, admis à la pêche côtière: tous bateaux non pontés destinés aux pêches suivantes : maquereau, sardine, poissons de ligne, huîtres, coquillages, homards, langoustes.

Les autres pêches demeurent interdites.

On s'attend que cette mesure de bienveillance n'amène personne à commettre soit directement, soit indirectement des actes hostiles aux troupes d'occupation.

Faute de quoi, l'Autorité allemande serait dans l'obligation de prendre de nouveau des mesures très rigoureuses, dont l'efficacité serait durement ressentie par la population des pêcheurs.

En conséquence, il est ordonné à tous les administrateurs, syndics et autres agents maritimes, d'avoir à veiller très fidèlement et très attentivement aux prescriptions de l'Autorité allemande.

Le 25 janvier 1941.

Le capitaine de vaisseau

Le Normand, commandant

la marine française à Brest,

Signé : LE NORMAND.

Mitteilung der Sous-Prefektur von Brest, des Offiziellen Textes der Deutschen Admiralität Westfrankreichs

1) Es ist ohne Zweifel, dass es die ersten verbrecherischen Umtrieben gegenüber den deutschen Behörden, verurteilt von der französischen Regierung sind, die Herrn Admiral, Marinebefehlshaber Westfrankreichs, dazu geführt haben, eine Schliessung der Häfen an der bretonischen Küste zu befehlen, wodurch die Fischerei praktisch lahmgelegt ist.

2) « Herr Admiral », der sich wohlwollend davon überzeugt hat, dass nur einige Schuldige sind, durch deren Verschulden eine ungeheure, arbeitsame Bevölkerung sich brotlos finden würde, hat in seinem grossen Wohlwollen und unter der Bedingung, dass alle Verwaltungen der Inscription maritime, der Reeder, Fischer usw. folgende Anordnungen ehrlich respektieren :

Es ist beschlossen worden, im Hinblick auf die Not, von der besonders die ärmere Fischereibevoölkerung durch die Sperrungsverordnung betroffen ist, hat sich der Marinebefehlshaber Westfrankreich auf die durch Capitaine de Vaisseau Le Normand aus Brest von der franz. Regierung vorgetragene Bitten hin zu folgender Lockerung der Sperrverordnung vom 15. 1. 41 entschlossen :

« Ab sofort ist die Küstenfischerei in dem gesperrten Gebiet nach den in der Fischereiverordnung vom 20. 8. 40 niedergelegten Richtlinien wieder gestattet :

Es dürfen zum Fischfang nur auslaufen :

Alle nicht gedeckten Boote zum Fang von Makrelen, Sardinen und anderen Kleinfischen und zum Austern-, Muschel-, Hummer- und Langustenfang an der Küste.

Die übrige Fischerei bleibt bis auf weiteres gesperrt.

Es wird erwartet, dass dieses Entgegenkommen nicht dazu ausgenützt wird, Handlungen zu begehen, die sich direkt oder indirekt gegen die deutschen Besatzungstruppen richten. In diesem Falle würden erneut scharfe Massnahmen ergriffen werden müssen, deren Auswirkungen die Fischereibevoölkerung besonders hart treffen würden.

Folgedessen ist an alle Verwalter, Syndikus und anderen maritimen Vertretern der strenge Aufruf erlassen, treuestens und mit grösster Aufmerksamkeit über die hier obengenannten Unterweisungen zu wachen.

Der Kapitän zur See Le Normand,

Befehlshaber der Französischen

Marine in Brest,

Gezeichnet : LE NORMAND.

Le climat, peu à peu, devient plus pesant. Devant la résistance qui se fait plus active, l'occupant n'hésite pas à faire appel à la délation.

FELDKOMMANDANTUR (V) 752

Verwaltungsgruppe

Quimper, le 2 Août 1941

V. E.

O B J E T :

Actes de sabotage

16 AOÛT 1941

Le nombre des actes de sabotage s'est accru d'une façon importante des temps derniers. Ce fait doit vraisemblablement être attribué à une excitation de grande envergure de la population civile française par : des activités communistes, par la sourde propagande gaulliste et l'audition de la radio anglaise en langue française.

Je vous invite :

- a) à avertir la population par les moyens les plus convenables (publication dans la presse, affiches) qu'à l'avenir les Services de l'Administration Militaire allemande prendront les mesures les plus sévères pénales et préventives.
- b) à signaler aux organes responsables de la Police que si la Gendarmerie ou la Police Française manquaient de déclarer les actes de sabotage, ces défaillances seraient passibles des sanctions les plus rigoureuses.

Veillez m'adresser un compte-rendu d'exécution pour le 10 Août 1941.

Pr le Feldkommandant

signé: VISCHER

oberkriegsverwaltungsrat

Copie conforme transmise pour exécution en ce qui concerne le paragraphe b) à :

MM. les Maires de l'Arrondissement

Brest, le 13 Août 1941

Le Sous-Préfet,

JEAN-GIRAUD

Aux Maires de toutes les Communes
du Finistère.

La Protection nécessaire de la population et de l'Armée d'occupation contre les auteurs d'attentats, d'actes de sabotage et autres agitateurs nécessite la prise des mesures les plus rigoureuses envers toutes les personnes suspectes, résidant dans le Département.

A l'avenir, les communes de la zone occupée qui dissimuleront de telles personnes ou leur prêteront assistance, en seront rendues responsables.

Il est donc du devoir de toutes les communes du Département de faire appréhender et de signaler immédiatement à la Kommandantur allemande la plus proche toute personne suspecte quelle qu'elle soit, dès son apparition. Dans les communes de moindre importance, toute personne inconnue doit en général être considérée comme suspecte.

Les communes qui par leur faute contreviendront à cette obligation devront s'attendre aux sanctions les plus sévères.

LE FELDKOMMANDANT
signé: ANGERER.
Oberst.

A communiqué =
x gardes champêtres
1. Châtel. Françoise
2. Châtel. Joseph Chapel
3. Le Guen. Joseph Le Guen
pour information
voir à la mairie après enregistrement

Dès le printemps 1941, les bombardements de BREST se multiplient, visant les cuirassés allemands qui y ont trouvé refuge. Aussi convient-il de respecter les consignes de camouflage, les lumières des bourgs permettant aux aviateurs de se repérer.

~~Standort~~ Kommandantur
Lannilis

Lannilis, den 22. August 1941

Dem Herrn

Bürgermeister von

L a n d e d a .

Es ist mir aufgefallen, dass in letzter Zeit die Verdunkelung der Häuser Ihrer Gemeinde sehr schlecht ist.

Sie werden aufgefordert, hier sofort einzuschreiten und Abhilfe zu schaffen, andernfalls sich die Standortkommandantur genötigt sieht, Massregeln zu ergreifen bezw. die Eigentümer der schlecht verdunkelten Häuser zu bestrafen.

Der Standortkommandant

A.B.



Hamm
Leutnant.

Traduction:

J'ai constaté que le camouflage de beaucoup de maisons de votre commune est très mauvais.

Vous êtes demandé, de changer ça immédiatement, autrement je suis obligé de prendre des mesures et à punir les propriétaires des maisons mal camouflées.

Le Commandant de la Place.

Lannilis

An die Bürgermeisterei
von Lannilis Landolo

Auf Befehl der Kreiskommandantur von Brest, teile ich Ihnen mit, dass der Bürgermeister für die Verdunklung der Gemeinde verantwortlich ist. Er erteilt die Befehle an die Polizei die Zivilhäuser zu überwachen. Schwere Geld und Haftstrafen sind angedroht. In Falle, wo die Bürgermeister oder ihre Polizeiergane es an der nötigen Aufsicht oder Strenge fehlen lassen, werden der Bürgermeister und die Polizei mit empfindl. Strafen belegt.



Der Standertkommandant

I
W. Weisbach

Leutnant *W**W. Weisbach*

J'ai l'honneur de vous dire par ordre de la Kreis-Kommandantur de Brest que le maire est responsable pour la défense passive dans la commune. Il donne des ordres à la police de surveiller les maisons civiles. Leurs amendes et prison sont menacés. En cas où le maire ou la police se laisse manquer à la surveillance ou sévérité nécessaire, le maire et la police seront puni sensiblement.

En 1942, la situation militaire devient plus préoccupante pour le Reich. Plus question d'envahir l'Angleterre, c'est qu'à l'Est une gigantesque bataille est engagée depuis l'invasion de l'Union Soviétique le 22 Juin 1941. On pense plutôt à se protéger contre un éventuel débarquement à l'ouest, et la côte est déclarée "zone côtière interdite". Il faut pour en sortir ou y entrer une autorisation spéciale particulièrement motivée. LANDEDA se trouve dès lors presque coupée du monde.

BREST

RÉDACTION : 13, rue de Siam. Tel 21-53

7 avril 1942

NOUVELLE RÉGLEMENTATION DE LA EN ZONE CÔTIÈRE INTERDITE

La Préfecture nous communique l'ordonnance

Par suite d'une nouvelle réglementation de l'ouest, la zone côtière interdite, l'attention de la population est attirée sur les prescriptions formelles suivantes :

1° L'autorisation de se rendre en zone côtière interdite, comme auparavant, est obtenue QUAND, du point de vue de l'administration et de l'écoulement.

Il n'est pas tenu compte des circonstances particulières de la vie. Des dérogations sont accordées : a) en cas de décès du père, de la mère ou des enfants; b) aux ouvriers travaillant en Allemagne et rendant visite à leur famille ayant leur domicile ou leur résidence habituelle en zone côtière interdite.

2° Les personnes ayant DEPUIS AU MOINS, au moment de leur départ de la zone ou leur lieu de résidence habituelle dans la zone extérieure à la zone côtière interdite, peuvent, sans autorisation particulière, se rendre dans la zone côtière interdite, pourvu qu'elles soient munies d'une photographie ET d'un certificat de résidence, délivré en ligne de

Elles doivent être munies d'une carte d'identité ET d'un certificat de résidence, délivré en ligne de

L'accès de la zone côtière interdite des étrangers n'est autorisé, comme auparavant, que si l'étranger est muni d'un laissez-passer spécial. Le délai de six mois doit être fait compte pour les ouvriers travaillant en Allemagne, ainsi que du certificat de résidence délivré par un service allemand compétent mentionnant le lieu de travail dans la zone côtière interdite ou lieu de résidence habituelle en zone côtière interdite.

Les infractions à l'ordonnance relative à la zone côtière interdite seront passibles des sanctions prévues à l'article 1er de l'ordonnance, à savoir : d'une peine d'emprisonnement

BESCHEINIGUNG

(Constatacion)

Herr } Mr
Frau } Mme
Frl. } Mlle

geb. : _____
né le _____

wohnhaft in : LANDÉDA _____ reist nach : _____
habitant à _____ part à _____

am : _____ Zweck : _____
le _____ pour que faire ? _____

Genehmigt,

Le Maire,

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE DE _____
Gemeinde _____

Attestation -- Bescheinigung

Je soussigné, Maire de _____
Der Unterzeichnete, Bürgermeister von _____
certifie, — afin de pouvoir se rendre en zone interdite de la région côtière —
bescheinigt zum Zwecke der Einreise in die Küstensperrzone
que M. (1) _____
dass _____ (nom et prénoms) (Name u. Vorname)
_____ né le _____, à _____
(profession) (Beruf) _____ (date et lieu de naissance) (Geburtstag u. Ort)

domicilié à _____
wohnhaft in _____
à son domicile légal (2) sa résidence habituelle (2)
sein in ihren Wohnsitz seinen ihren gewöhnlichen Aufenthalt

dépuis le _____, à _____
seit dem _____ in _____ hat.

Le Maire,
(An Bürgermeister)

(Cachet de la Mairie)

Avis important. — Cette attestation n'est valable, pour passer en zone interdite de la région côtière, que si la personne en question est en possession d'une carte d'identité officielle munie d'une photographie.
Zur Beachtung. — Diese Bescheinigung berechtigt nur in Verbindung mit einem amtlichen Lichtbildausweis zur Einreise in die Küstensperrzone.

- (1) Monsieur, Madame ou Mademoiselle.
Herr, Frau, Fraulein.
(2) Rayer la mention inutile.
Unnotige Angaben sind zu streichen.

Pour l'Allemagne, l'évolution de la situation militaire, la menace plus précise d'un débarquement, vont conduire les occupants à des mesures extrêmes. Il faut empêcher les voitures de circuler et, dernière décision, priver la population de recevoir les nouvelles de LONDRES et de prendre connaissance du déroulement des événements.

A LANDEDA, le 16 Mai, la Feldkommandantur ordonne l'enlèvement des pneus des voitures, ce qui concerne 16 véhicules. A la fin du mois ce sont 75 postes radiophoniques qui seront remis à la Mairie.

Mais il est maintenant trop tard. Les Alliés vont débarquer le 6 Juin. La Libération est en vue.

Mairie
DE LANDEDA
(FINISTÈRE)

L'enlèvement des pneus des voitures
de tourisme et des voitures commerciales
immobilisées ainsi que des « tourisme »
commerciales autorisées à circuler

La Feldkommandantur de Quimper communique:

Tous les pneumatiques et batteries d'accumulateurs appartenant aux catégories de véhicules précitées, sont réquisitionnés avec effet immédiat. En conséquence, j'ordonne ce qui suit:

1° Toute personne possédant ou ayant la charge de voitures de tourisme ou commerciales non autorisées à circuler ou de voitures de tourisme commerciales autorisées à circuler est tenue de démontrer les pneumatiques de ces véhicules et de les remettre en même temps que les pneumatiques qui se trouveraient par ailleurs en sa possession. Elle est également dans l'obligation de remettre les batteries de ces véhicules. En outre, les garagistes sont tenus d'enlever les pneumatiques des véhicules automobiles des catégories sus-visées, garés dans leurs établissements, de démontrer les batteries d'accumulateurs et d'en assurer la remise. Les équipements pneumatiques et les batteries qui seraient par ailleurs en leur possession tombent également sous le coup de la réquisition.

2° Les pneumatiques et les batteries seront remis aux mairies par leurs propriétaires pour le 25 mai 1944. Chaque enveloppe, chambre à air, ou batterie sera pourvue par les propriétaires d'une étiquette indiquant leur adresse, ainsi que le numéro d'immatriculation et la marque de leur véhicule. L'étiquette mentionnera également la puissance du moteur. Vous voudrez bien me faire connaître pour le 17 mai 1944 les noms des mairies préposées à la collecte des pneumatiques et des batteries.

3° La mairie compétente établira une liste en triple exemplaire rela-

tive aux pneumatiques qui lui auront été remis. Cette liste sera mentionnée des mêmes renseignements que ceux figurant sur les étiquettes. Les listes de cette nature seront délivrées à l'Abnahme-kommando (détachement chargé de la réception).

4° Le 26 mai 1944, les pneumatiques et batteries entreposés dans les mairies seront recueillis par des détachements de l'armée allemande qui délivreront à cette occasion des accusés de réception faisant état des valeurs respectives de la marchandise prise en charge. Les mairies veilleront à ce que les pneumatiques et les batteries d'un même propriétaire ne soient pas séparés, afin qu'ils puissent être transmis en même temps aux Abnahme-kommandos.

5° Sont dispensés de l'obligation de remettre leurs pneumatiques et leurs batteries, les propriétaires dont les véhicules sont bloqués au profit de la Feldkommandantur. Ils recevront des Ponts-et-Chaussées une attestation correspondante qui sera revêtue du cachet de la Feldkommandantur. Cette attestation tiendra lieu de pièce justificative à l'égard des organismes de contrôle allemands.

6° Toute personne essayant, avant le délai fixé pour la remise des pneumatiques et des batteries de vendre, d'échanger ou de dissimuler ceux dont elle est propriétaire, sera passible d'amendes et d'emprisonnement ou de l'une de ces peines seulement. En outre, il sera procédé à la saisie sans indemnité de son véhicule.

7° Les mêmes sanctions seront prises si, après le 26-5-44 les services de contrôle allemands constatent la présence de pneumatiques et de batteries soumis à la présente réglementation et appartenant à des civils des services ou organismes français.

Reprise des postes

de T. S. F. 1944

La mairie nous transmet l'ordre suivant de la Feldkommandantur : La détention d'appareils récepteurs radiophoniques de toute nature est interdite.

Toute personne possédant un semblable appareil est tenue de le remettre pour le 4 juin 44 au plus tard, à la Bibliothèque municipale, 6, rue Bugéaud.

Toute personne entrant ultérieurement en possession d'un poste de T. S. F. devra se conformer sans retard à ces prescriptions.

Les postes devront porter la mention lisible du nom et de l'adresse de leur propriétaire. Les intéressés devront présenter, autant que possible, la facture d'achat. Ils rechercheront, pour l'indiquer au bureau chargé de la réception, le numéro de l'appareil.

Une attestation de dépôt sera immédiatement remise par la mairie.

En cas de non-remise d'un poste de T. S. F., le délinquant sera passible des peines les plus rigoureuses, ainsi que de la confiscation de leur appareil, conformément au paragraphe 22 de l'ordonnance du 18 décembre 42, relative à la protection de l'armée occupante.

LES REQUISITIONS

1.- LES BIENS -



Ortskommandantur
L' Aberwrach

Loger la troupe constitue la première préoccupation de l'occupant. La garnison restera nombreuse, 700 hommes environ, en dépit des départs compensés par l'arrivée de nouvelles unités.

La réquisition touche les immeubles et installations importantes.

Le 20 Juin 1940, l'usine de Saint-Antoine est occupée ainsi que l'Hôtel Botquelen (Les Dunes).

L'Hôtel Belle Vue doit mettre à disposition 40 chambres, 4 salles, cuisine et garage.

28. August 1940.

B e s c h e i n i g u n g .

Es wird hiermit bescheinigt, dass in dem Hotel Belle-Vue, L'Aberwrach

40 Zimmer
4 Säle
Küche und
Garage

von deutschen Soldaten vom 9. Juli bis 1. August 1940 belegt waren.



[Signature]
Oberleutnant

L'Hôtel de la Baie des Anges connaîtra une occupation variable avec obligation d'accueillir les troupes de passage, les musiciens en particulier.

Les écoles aussi devront participer au logement de la troupe. L'école publique des garçons se verra amputer d'une classe le 25 Avril 1941 et les élèves prendront leur récréation sur la place du bourg (6 Octobre 1941). Le 8, l'école sera complètement occupée par la troupe avant de l'être par les ouvriers de l'Organisation Todt, le 9 Septembre 1942.

BREST, le 15 Octobre 1941

NOTE POUR Monsieur CHOSSEC

Ci-dessous, nous vous remettons demande de branchement pour l'alimentation de la nouvelle école de Landéda, installée à ~~Landerneau~~ à la suite de l'occupation de l'école communale :

"Landéda le 8 Octobre 1941.-

En raison de l'occupation de l'école communale des garçons, la commune de Landéda a dû installer une classe dans un local de la propriété de M. François CALVARIN, commerçant au bourg.

Je vous serais obligé, par suite, de vouloir bien faire :

- 1°) installer un compteur dans ce local, et
- 2°) fournir le matériel nécessaire pour l'installation intérieure.

Je ne crois pas utile de vous faire ressortir l'urgence de l'installation sollicitée; aussi, je vous demande que celle-ci soit faite par priorité sur toute autre.

Veuillez agréer..."

Il y a lieu d'accorder la priorité à la demande du Maire.

Mus
9 septembre 1942. le Directeur de l'Energie industrielle

83, rue Jean Jaurès, 83

BREST.

Monsieur le Directeur,

L'Autorité militaire allemande vient de procéder à la réquisition de l'école communale des garçons, pour le logement d'ouvriers de l'Organisation TODT, et d'une pièce de la maison d'habitation de M. QUINTRIC -prisonnier de guerre - sise au bourg de LANDEDA, pour servir de schreibstube de la Batterie d'artillerie.

Je vous serais, par suite, reconnaissant de vouloir bien faire installer un compteur spécial, pour chacun de ces locaux.

Le Maire

De 1940 à 1944, l'armée allemande occupera l'école Notre-Dame des Anges, contraignant les classes à se disperser et à chercher refuge au presbytère, au patronage ou chez les commerçants.

Les élèves se retrouveront dans la cour de l'école pour les récréations et prendront leur déjeuner au bourg, chez Madame APPRIOU, en compagnie des enseignants, un maigre repas: soupe, rata, carottes. C'est à Kervenny chez Madame BREDIAM que le corps enseignant sera hébergé.

Histoire de l'Ecole N-D des Anges, 1987.

L'hospice est d'abord partiellement touché. Un pensionnaire, se croyant encore en 1914, présentait les occupants, à voix haute: "ce sont mes prisonniers".

A partir de Juillet 1943, l'hospice sera complètement réquisitionné. Le 30, les pensionnaires sont évacués à PLOUGUERNEVEL (Côtes d'Armor). Après avoir fait transporter une partie du mobilier à l'usine de Saint-Antoine, la Mère Supérieure, soeur Berchmans et les soeurs Pierre et Jean, partiront à SAINT-BRIEUC. Le 3 Septembre, l'infanterie allemande prendra possession de l'hospice qui subira de nombreuses dégradations (mobilier, matériel, immeuble).

La population sera elle aussi mise à contribution pour assurer le logement des militaires.

Les maisons seront réquisitionnées, en partie ou en totalité, pour la durée de l'occupation ou pour un temps limité toujours révoquant, selon les besoins de l'occupant.

Difficile d'imaginer ce que fut cette coexistence - cette promiscuité - sous le même toit entre occupant et occupé dans un climat qui ne devait pas toujours être au beau fixe.

Mais c'était la guerre et il fallut bien supporter et subir la loi du vainqueur !



Peter WEBER

17 Janvier 1943

Ordre de Réquisition Requisitionsbefehl.

M. (1) Landécou
 Herr (1) _____
 Domicilié à Landécou, Rue Louis Rousic
 wohhaft zu _____

est requis de fournir au porteur du présent les objets ci-après :
 wird aufgefordert dem Ueberbringer Dieses nachstehende Gegenstaende auszuhaendigen :

1 maison Les-Scorin

Primes de Sainte-Marguerite

des 31.3.41 jusqu'au 16.7.42

Lannilis, den 29. Octobr 1942.



Der Standortkommandant :

i. A.
D. J. J. J.
J. J. J.

(1) Nom, prénoms et qualité.
 (1) Name, Vorname und Beruf.
 (2) Faire suivre la signature de l'adresse exacte et de l'indication de la formation à laquelle appartient le signataire.

(2) auch genaue Adresse und Truppenteil des Unterzeichneten angeben.
 N. B. — Cet ordre de réquisition sera établi par les autorités allemandes et visé par le Maire.
 N. B. — Dieser Requisitionsbefehl wird von den deutschen Behörden ausgestellt und mit dem Sichtvermerk des Bürgermeisters versehen werden.

REQUISITIONSBEFEHLE
 N. B. 14. 44. Jahrgang III
 Beschleissnahmeverfügungen.

An Bürgermeisterei
Landécou.

Zu Unterkunftszwecken werden folgende Häuser bzw. Räume beschlagnahmt :
 1 Seitengebäude in Landécou, Besitzer : M. Le ROUSIC, Jean, wohnhaft Haus Nr. 490
 1 Dachboden in Landécou, Besitzer : Mr. Abily, Pierre, wohnhaft Haus 509
 1 kleines Haus in Landécou, Besitzer Mme. Vve. L'HOSTIS, Marianne, Landécou-Keramuel.

Die Häuser und Raum werden in Verwaltung und zur Verfügung der Standortkommandatur Lannilis gestellt.



Pür den Ereiskommandanten
 i. A.

J. J. J.
 Hauptmann

A la Mairie de Landécou.

A des fins de logement, les maisons ou pièces suivantes sont réquisitionnées:

- une aile de bâtiment à Landécou. Propriétaire: Mr. LE ROUSIC, Jean, habitant la maison 490.
- un grenier à Landécou. Propriétaire: Mr. ABILY, Pierre, habitant la maison 509.
- une petite maison à Landécou. Propriétaire: Mme. Veuve L'HOSTIS, Marianne, Keramuel, Landécou.

Les maisons et pièces sont mises à la disposition et placées sous l'administration de l'état-major local à Lannilis.

Pour le Commandant de l'Arrondissement,

1940

JURISPRUDENCE
IMMOBILIÈRE

LE PAIEMENT
DES QUITTANCES

D'EAU, DE GAZ, D'ÉLECTRICITÉ
en cas de réquisition de logement

Cette question préoccupe gravement les propriétaires des im-
meubles réquisitionnés.

Elle est indépendante de celle de sa-
voir si au cas où les locaux ainsi occu-
pés sont loués, la réquisition doit être
considérée comme faite sur la tête du
propriétaire ou sur celle du locataire,
car même dans cette dernière solution,
que nous considérons comme la bonne,
les polices émises par les compagnies

concessionnaires, mettent à la charge
du propriétaire, le prix de la consom-
mation d'eau, de gaz ou d'électricité,
même s'il n'occupe pas personnellement
les lieux

Cette obligation doit-elle être consi-
dérée comme continuant à incomber
au propriétaire, même au cas où les
lieux servent au logement ou au can-
tonnement des troupes d'occupation ?

La Gazette du Palais, des 20-22 oc-
tobre 1940, contient, sur ce sujet, une
note signée de M. Maurice Prévost, qui
conclut par la négative.

L'auteur rappelle tout d'abord qu'en
cas de réquisition de logement, opérée
en exécution de la loi du 3 juillet
1877, le maximum de l'indemnité
accordée aux prestataires des locaux
réquisitionnés, est le suivant :

3 francs par nuit par lit d'officier;
1 franc par nuit par lit de sous-offi-
cier ou soldat;

0 fr. 15 par place de cheval ou de
mulet, par nuit, plus le fumier;

Et en cas de cantonnement, 0 fr. 15
par homme et par nuit, et 0,05 plus le
fumier par cheval ou mulet.

Moyennant ces indemnités dérisoi-
res, le prestataire qui, d'après la loi de
1877, doit le feu et la chandelle, restai-
rait-il tenu des factures, souvent très
élevées, d'électricité, d'eau, de gaz,
consommés pendant la durée de l'oc-
cupation ?

Ce serait profondément injuste, mé-
me si ces dépenses pouvant être con-
sidérées comme dommages de guerre,
pouvaient donner lieu à indemnité, car
la question de savoir si la loi du 17
avril 1919, sur les dommages de guerre,
est encore applicable, fait difficulté et
dans la négative il faudrait attendre
une loi nouvelle pour que le proprié-
taire eût satisfaction.

M. Maurice Prévost estime que le
propriétaire n'est pas tenu au paie-
ment de ces prestations.

D'après le § 18, du traité d'armistice,
signé entre l'Allemagne et la France,
le 25 juin 1940 c'est l'Etat français qui
doit assurer l'entretien de l'armée
d'occupation.

Aucune obligation n'incombe aux
particuliers de ce chef.

C'est donc de l'Etat français, que les
compagnies concessionnaires de l'eau,
du gaz ou de l'électricité, doivent être
considérées comme créancières au titre
de dommages de guerre.

Les propriétaires ou locataires d'im-
meubles réquisitionnés par les troupes
allemandes, ont cependant le devoir de
prévenir les compagnies du fait de
l'occupation, en déclinant pour l'ave-
nir, toute responsabilité personnelle
en ce qui concerne les dépenses pou-
vant en résulter.

Kommandantur
LANDEDA

Le, - 6 JUL. 1944

A M. *me Calvarin-Seite*

LANDEDA, n° 15 *bis*

A partir du - 4 JUL. 1944

la réquisition de *2 Salles, l'écurie*
écurier et 1 chambre
et porcherie.
est levée.

L'Autorité militaire allemande se
réserve éventuellement le droit d'une
nouvelle réquisition.



Reinhold
Obster u. Ortskommandant

Dès 1942, les Allemands, préoccupés par l'idée d'un possible débarquement sur la côte ouest, commencent à prendre leurs dispositions pour mettre en place un système de défense qui les conduit à faire évacuer la population de certains points stratégiques.

Le 30 Mars 1942, une première mesure frappe Jean Le Deun, à Brouënnou, dont la maison est occupée par des militaires qui baptisent sa ferme: Villa Rosa.

KREISKOMMANDANTUR 623

Brest, den 30. März 1942

Br. B. Nr. 1519 / 42

Sachgebiet III

Betr. : An

Bezug : die Bürgermeisterei

L a n d e d a (cant. Lannilis)

Das Haus Brouennou Le Deun Jean Nr. 393 ist sofort von der Zivilbevölkerung zu räumen. Den Bewohnern ist im Einvernehmen mit der Standortkommandantur Lannilis eine andere Wohnung zuzuweisen.

Der Kreiskommandant
I.V.

Hauptmann



Nachrichtlich:

II/I.R.683, Abt.Ia,

Standortkommandantur Lannilis.

La maison de Jean Le Deun à Brouënnou 393 doit immédiatement être évacuée par la population civile. Un autre appartement doit être assigné aux occupants de la maison, en accord avec l'état-major local de LANNILIS.

En Juillet, l'évacuation touche 6 fermes de Brouënnou dont les occupants sont hébergés ailleurs dans des conditions souvent difficiles. Une famille de 11 enfants devra vivre dans une seule pièce. Les plus grands enfants passeront leurs nuits dans d'autres maisons.

Quitter sa maison, les lieux familiers, une dure épreuve pour tous ces évacués qui voient s'installer chez eux des étrangers !

Ce n'est qu'en Août 1944 que toutes ces familles se retrouveront chez elles.

Le Maire de la Commune de LANDEDÉDA
à Monsieur le Préfet du Finistère
Service des Evacués
QUIMPER.

En réponse à la lettre de M. le Préfet du Finistère
- Service des évacués - N° 4916, en date du 27/6/42,
relative à l'évacuation d'une partie du hameau de
Brouennou, en notre Commune, j'ai l'honneur de vous
faire connaître que le nombre des bâtiments évacués
est de sept (7) lequel comporte également de N° 393
(LE DEUN, Jean) évacué, à la date du 1er /4/42, par
ordre de la Kreiskommandantur de BREST.

Quant au nombre des personnes évacuées et des
conditions de logement de ces personnes, ils se décom-
posent comme suit :

- N° 393 - LE DEUN, Jean - épouse et 7 enfants
logés à Prat Allan M. Paul MORVAN Proprié-
taire.
- N° 394 - BIHANNIC, François - épouse et II enfants
logés à Kerisquin- M. BIHANNIC, Joseph
propriétaire.
- N° 395 - LE GOFF, François - épouse et 2 enfants
le gendre et 2 petits enfants, logés à
Mescléguer, en LANNILIS - Mme Vve CABON
propriétaire à LANDEDÉDA.
- N° 396 - Vve CABON-FLOCH - I fils et I nièce, logés
chez M. CABON, Hervé propriétaire à
LANDEDÉDA. (Kerisquin)
- N° 397 - CHAPEL, Jean - épouse et I nièce, logés
à Foulmanou - chez M. CHAPEL, François
propriétaire.
- N° 398 - FLOCH, Louis, épouse et 2 enfants, dont
I infirme, logés à Kerheulguen, M. LE DEUN
Laurent, Propriétaire.
- N° 400 - LE GOFF, Yves - épouse et 6 enfants et
belle-mère, logés à Mescléguer, en LANNILIS
partage LABON propriétaire à LANDEDÉDA François
précité.

Le Maire,

Toutes ces réquisitions ne sont pas sans conséquences. La liste serait longue des dégâts, des destructions, des vols. Quelques exemples peuvent en donner une idée.

- Dégâts causés aux terrains :

- parcelles livrées à la pâture ou réquisitionnées pour les exercices militaires.
- champs interdits près de la batterie de Kergongant: 6 Mars 1942.
- parcelles prises à Kergleuz: 15 Mars.
- champs occupés à Pen-ar-Créac'h, Kérisquin ...: Juillet.
- pépinière de colza saccagée: 22 Janvier 1943.
- 204 pins coupés chez Madame Glaizot: Septembre.
- 6 arbres abattus à Cleuz-Foz: 13 Septembre.
- tranchée à ciel ouvert à Poulmanou, Kériverin, le Guéboc: 1er Octobre.
- terrassement pour l'établissement de la voie ferrée Bel Air - Ménez-ar-Godez: 21 Octobre.

- Destructions :

- "des soldats sont en train de démolir le pavé en ciment d'un garage": 12 Mai 1941.
- démolition d'une soue et d'une barrière à Poulloc: 12 Septembre.
- démolition des murs d'une villa: 10 Juin 1943.
- Mr. Quénéa déclare que l'infanterie cantonnée à la Maison Blanche (le Vill) a scié les montants de sa charrette et ont emporté une tonne en tôle: 5 Juillet.

- Vols :

- des soldats de l'artillerie cantonnés à Milizac sont venus à l'école et ont emporté la cloche: 22 Juillet 1942.
- vol d'une vache à Kérennoc: 2 Décembre 1942.
- vol de volaille chez Mr. Le Guen: 8 Mars 1943.
- les occupants de chez Madame Veuve Gaillard partent en emportant la baignoire: 23 Novembre 1943.

En 1944 :

- 86 dossiers d'indemnisation pour réquisition,
- 59 demandes concernant les dégâts causés aux maisons,
- 162 déclarations pour sinistre agricole seront déposés en Mairie.

2.- LES PERSONNES -

L'occupant est là, mais la vie continue, pourtant perturbée par cette présence indésirable.

Dans les nombreuses petites fermes, on continue à se livrer aux travaux habituels: culture, moisson, élevage de quelques bêtes. Pêcheurs et goémoniers seront autorisés à poursuivre leurs activités sous réserve de respecter les consignes de la douane (la Gast). C'est que l'Allemagne a besoin des algues pour son industrie chimique.

Cependant, dès leur arrivée, les Allemands vont imposer des corvées diverses à la population: transport d'eau, de matériaux, terrassement, ménage et lessive pour les femmes.

Reçu de Réquisition Empfangsbescheinigung.

Le soussigné certifie avoir reçu de M. (1)

Der Unterzeichnete bestätigt von Herrn (1)

..... domicilié à

..... wohnhaft zu

les objets ci-après: **pour vider les fosses d'aisances des cabinets aux allemands**
nachstehende Gegenstände: **au Scénaphoré et au Pacifique.**

empfangen zu haben.

(Cochet)
(Dienststempel)



A Landéda, le **11. November** 194...

Landéda, den 194...

Signature (2)
Unterschrift (2)

J. Gering
Leutnant u. Ord. Offz.

(1) Nom, prénoms et qualité.

(1) Name, Vorname und Beruf.

(2) Faire suivre la signature de l'adresse exacte et de l'indication de la formation à laquelle appartient le signataire.

(2) auch genaue Adresse und Truppenteil des Unterzeichneten angeben.

N. B. — Ce reçu de réquisition sera rempli par les Autorités allemandes pour être remis à la personne désignée par le Maire pour fournir la réquisition.

N. B. — Diese Empfangsbescheinigung von den deutschen Behörden ausgefüllt und der vom Bürgermeister zur Lieferung der Requisition bestimmten Person ausgehändigt.

A

la M a i r i e de L a n d é d a

Nous avons besoin un paysan avec cheval, qui transporté un Voiture avec un tonneau d'eau a la Dune.

Der Standortkommandant



Oberleutnant

O.U., den 31. Dezember 1941

B e s c h e i n i g u n g

Certificat

Es wird bescheinigt, dass Madame

täglich 2 Stunden in der

Il est certifié, que Mme.

travaille deux heures par jours

Wohnung der deutschen Offiziere zu Landéda während des Monats De-
pendant le mois de décembre dans la maison des officiers allemands

zember arbeitete
à Landéda.



I.V.

Carhu
Leutnant.

Toutes ces corvées relèvent de la routine. Il va en être autrement, quand l'Allemagne engagée à l'est après l'invasion de la Russie le 22 Juin 1941 va devoir envisager de protéger l'ouest de l'Europe dans la crainte d'un débarquement allié et décider la construction de l'ATLANTIKWALL (le mur de l'Atlantique) qui sera l'oeuvre de l'ORGANISATION TODT du nom du général et ingénieur allemand chargé de la réalisation de cette gigantesque entreprise.

- L'ORGANISATION TODT (O.T.) -

Le premier détachement des ouvriers de l'O.T. arrive à Saint-Antoine le 7 Avril 1942 et loge à l'usine. D'autres suivront, hébergés à l'école ou dans des camps.

Qui sont-ils ces ouvriers employés dans des entreprises en sous-traitance?

Des Français de métropole ou d'Algérie, des étrangers aussi, tous désireux surtout de ne pas partir en Allemagne.

Avec la présence de la TODT, les obligations vont devenir plus pesantes.

Le 15 Avril 1942, "un homme parlant le français avec un accent germanique, en tenue civile, demande que des affiches soient apposées concernant l'embauche de main d'oeuvre et de manoeuvres spécialisés".

Une demande qui ne reçoit pas d'écho favorable.

Le 15 Octobre 1942, le Maire reçoit le télégramme suivant émanant de la Préfecture :

"En exécution ordre de la Feldkommandantur de QUIMPER, devez à partir 30 Septembre 1942, à disposition de l'O.B.L. Nord, organisation TODT BREST, contingent LANDEDA, 6 ouvriers en vue exécution travaux. Utilisez à cet effet main d'oeuvre dont présence non indispensable temps normal pour un temps provisoire. Vous prie rendre compte exécution de cet ordre".

Le 6 Novembre, il est procédé au recensement des entreprises et de leur personnel. Mesure qui touche à LANDEDA 55 personnes, l'usine de produits chimiques, 2 charrons, 1 forgeron, 2 constructeurs de barques, 1 étameuse, 1 boulanger.



Il règne à LANDEDA, un climat d'inquiétude. De multiples bruits circulent.

"On parle encore de prendre des ouvriers comme par exemple les marins démobilisés. Il y a 7 ou 8 de LANDEDA qui ont reçu des papiers pour se rendre à la visite et ensuite destination Outre-Rhin. Pour encore, personne ne s'est présenté. Après le coup de TOULON (27 Novembre 1942), je m'y attendais, tout le monde devait y penser? Hitler a plus d'un tour dans son sac. On parle aussi de prendre les inscrits maritimes pour travailler avec l'O.T., les 10% d'après certains en commençant par les jeunes gens".

Lettre de François Le Verge
21 Février 1943

Déjà, le 8, il avait été procédé au recensement des ressortissants français (hommes) nés entre le 1er Janvier 1912 et le 31 Décembre 1921.

Depuis son arrivée la TODT n'est pas restée inactive. Elle a ouvert une carrière (firme Steinindustrie) et installe un concasseur sur un terrain de Monsieur Kerboul à Saint-Antoine.

Recensement
de toutes les entreprises
du Finistère, y compris
les entreprises artisanales
Par ordre de M. le chef de l'administration militaire du district d'Angers, il est procédé au recensement de toutes les entreprises situées dans le secteur de la Feldkommandantur, y compris les entreprises artisanales.
En conséquence, tous les entrepreneurs du département sont instamment invités à établir une déclaration précisant :
1° La nature de l'entreprise;
2° Le nombre des ouvriers :
a) Nombre total, dont : 1° hommes; 2° femmes; 3° jeunes gens de moins de 20 ans;
b) Ouvriers spécialisés classés par catégories professionnelles;
c) Ouvriers auxiliaires classés par catégories professionnelles.
Les déclarations devront être adressées dans un délai de 8 jours aux mairies dont dépendent les entreprises.

Kreiskommandantur. 623
Br.B.Nr. 798 /42.

Brest, den 20. Febr. 43
Reçu le 23. 2. 43

Betr. : Requisition.

Die Bürgermeisterei
L a n d e d a

wird angewiesen, auf Kosten des franz. Staates (Quartierlasten) für die Unterkunft Unterkunft 1 km nördl. Landeda der Einheit F.P.Nr. 43 903 O.T. für nachstehende Arbeiten - Gegenstände - eine Requisition auszustellen:

Liefern von Strom für die o.a. Unterkunft.

concernant
la carrière Kerlidit
à St Antoine
et 175 A de Kerbach.

requisition pour
le logement de l'unité
FP Nr 43903 O.T.
Fournir le courant pour
le logement sus-mentionné.



Für den Kreiskommandanten
[Signature]
Hauptmann

Les travaux avancent.

Le 28 Mars 1943, il est signalé à la Mairie que "l'O.T. fait enlever la totalité du sable de Toul-an-Dour au risque de transformer en île la presqu'île de Sainte-Marguerite".

Le 16 Avril, l'O.T. demande des charrettes avec attelage et conducteurs pour transporter le sable de Toul-an-Dour au Vill.

La correspondance figurant au verso d'une carte postale est intéressante dans la mesure où elle nous renseigne sur les conditions de vie des ouvriers et des requis sur place (reki dans le texte).

V. l'Aberwrach. le 22/4/43

Chers Amis

Voici une petite vue de mon nouveau pratelin, c'est justement l'usine où sont nos baraquements. Le travail n'est pas bien dur, c'est dans une petite île à 1/4 d'heure de bateau. La nourriture est bonne mais pas suffisante, pas de viande le midi et soir et pain et beurre ou fromage. Comme les (Reki), le pratelin est triste, les gens aussi. Je n'en pas vu Jean Del) et ne pourrai le voir je suis à 25 km de Brest, et me le regrette pour car c'est malsain. A part ça nous sommes dévorés par les puces je pense que vous allez bien et. Recevez mes meilleurs amitiés (Pene)



M. et M^{me} [Signature]

Route de [Signature]

à Fécamp

[Signature]

Tous les désignés ne répondent pas à l'appel. Le 9 Mars 1943, 4 jeunes gens désignés pour les Dunes sont absents.

Ouvriers de la TODT, requis sur place, ne semblent pas suffire pour les travaux entrepris. Une affiche publiée en Avril 1943 annonce la réquisition de tous les hommes de la Commune.

Par lettre du 2 Juin, les pêcheurs sont réquisitionnés pour assurer la garde des ports: l'Aber-Wrac'h, le Vill, Poulcansot.

Préfecture du Finistère

**Mise de Main-d'œuvre
à la disposition des Troupes Allemandes**

La population est avisée que toutes les personnes du sexe masculin requises en vue de l'exécution des travaux de construction de première urgence pour les Troupes Allemandes cantonnées dans la commune, doivent satisfaire immédiatement et sans condition, à cette réquisition, conformément à l'Art. 52 de la Convention de la Haye.

Toute abstention serait considérée par les Autorités Allemandes comme un refus et sanctionnée par le Tribunal Militaire.

Le 31 Octobre 1943, le Préfet L. Dupiech communique au Maire: "les autorités allemandes viennent de prescrire le recensement des hommes de 18 à 55 ans".

Le 28 Novembre, une ordonnance précise que "les ouvriers de la Commune, devront se présenter munis de pelles, bûches et pioches. Les ouvriers auxiliaires recevront un salaire de 7,60 francs. Une soupe collective dite "Bunkersuppe" leur sera délivrée. La main d'oeuvre est personnellement responsable de l'exécution stricte et la plus rapide possible".

Un ordre de la Feldkommandantur du 19 Décembre 1943, adressé au Maire lui notifie que "votre commune doit mettre à disposition des troupes allemandes pour exécution travaux militaires 100 hommes qui auront à se présenter le 21-12-43 à 9 heures où ils recevront les instructions de la troupe".

Le 20 Janvier 1944, la Feldkommandantur demande au Préfet de porter à la connaissance de la population les précisions suivantes :

- 1.- Les travaux à effectuer sont nécessaires en vue de la défense contre la tentative annoncée d'invasion anglo-américaine.
- 2.- Une collaboration active et conforme aux instructions de la troupe peut permettre d'éviter la mise en application des mesures de grande envergure telles: endiguement, inondation, évacuation.

Les travaux militaires sont prioritaires, aussi, le 4 Avril 1944, une circulaire précise: "malgré la venue du printemps, il y a lieu de fournir à la troupe la main d'oeuvre et les attelages qu'elle demande".

Toutes ces mesures de réquisition se révèlent insuffisantes, tant les besoins du Reich sont importants.

Le Gouvernement de Vichy, n'a pas attendu 1944 pour apporter sa contribution à l'effort de l'Allemagne. Depuis Montoire en Octobre 1940 ne s'est-il pas engagé dans la collaboration!

Pour accroître la main d'oeuvre mise à la disposition de l'Allemagne il a institué le Service du Travail Obligatoire (le S.T.O.).



LE S.T.O.

Toutes les mesures précédentes ne suffisent pas pour satisfaire les immenses besoins de l'Allemagne: réquisition sur place, appel aux volontaires, embauche dans les entreprises. C'est Vichy qui prend la décision d'apporter son aide au Reich en instituant par la Loi du 16 Février 1943, le SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE en Allemagne, mesure qui frappe tous les jeunes gens nés entre le 1er Octobre 1919 et le 31 Décembre 1922 (classes 39 - dernier contingent -, 40, 41, 42).

Dans une lettre du 1er Mars 1943, François Le Verge écrit à son frère: "Vous avez dû sûrement entendre parler du recensement des jeunes de la classe 40, 41, 42. Job et moi sommes touchés par ce recensement. Nous devons passer la visite jeudi prochain. Pour le moment, on parle de réserve pour les inscrits et les cultivateurs, c'est-à-dire qu'on les réquisitionnera sur place s'il le faut".

On veut aller vite. Les jeunes astreints au S.T.O. sont invités à se présenter à la Mairie. Les formalités de recensement doivent être terminées pour le 28 Février et celles de la visite médicale le 5 Mars (la hantise des Allemands, c'est la tuberculose). Dès le 3 Mars, le Préfet demande communication de la liste de ceux qui ne se sont pas présentés aux opérations de recensement. Ils sont 21.

Le 30 Avril, le Préfet notifie "que ne soit délivré aucun titre de ravitaillement à ceux qui ne pourraient fournir leur certificat de recensement".

Pourtant les opérations traînent en longueur. Une nouvelle visite médicale est fixée au 11 Juin à la Mairie de Lannilis: "ceux qui ne se présenteront pas seront automatiquement classés dans la catégorie "FORT" et recherchés pour être dirigés immédiatement sur l'Allemagne".

Après la Loi du 11 Juin, les jeunes doivent être en possession de la carte de travail indispensable pour obtenir les titres de ravitaillement.

Le 26 Juin, 30 cartes sont remises mais quatre jeunes refusent de signer et un déclare ne pas savoir signer.

Dès lors, on n'a qu'un seul objectif: ne pas partir en Allemagne.



ETAT FRANÇAIS Mod. 3
COMMISSARIAT GÉNÉRAL
AU SERVICE
DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

CARTE DE TRAVAIL
SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE
(LOI DU 16 FÉVRIER 1943)

DÉLIVRÉE PAR LA
PRÉFECTURE DE FINISTÈRE

N° 29.101.22.17

Nom du titulaire...
Prénoms.....
Profession..... Amarin - pêcheur
Inscrit maritime - Brest 2348 IP

La Préfecture communique :

SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

Avis aux jeunes gens nés en 1920, 1921 et 1922

Par ordre du Gouvernement, tous les jeunes gens nés en 20, 21 et 22, sont invités à se présenter aux dates indiquées ci-après à la Mairie de leur résidence (lieu de recensement) pour retirer leur carte de travail.

Jeunes gens nés en 1920, du 22 au 25 mai 43 ; jeunes gens nés en 1921, du 26 au 28 mai ; jeunes gens nés en 1922, du 29 au 31 mai.

Pour justifier leur emploi réel lors de l'établissement de la carte de travail, les jeunes gens devront produire, s'ils sont agriculteurs, une attestation signée par le maire et le syndic de la Corporation Paysanne.

Sont considérés comme agriculteurs les personnes se livrant personnellement et professionnellement aux travaux agricoles et l'élevage (producteurs de céréales, vigneron, agriculteurs, maraichers, jardiniers de profession), qu'ils soient propriétaires cultivant eux-mêmes ou bien fermiers, métayers, ouvriers agricoles, valets de ferme, bouviers, porchers, vachers, charretiers, conducteurs de tracteurs et de camions agricoles, régisseurs.

Personnel des exploitations forestières (bûcherons, bûcherons-charbonniers, bûcherons-câbleurs, conducteurs d'animaux de trait attelés pour débardage du bois, conducteurs de camions forestiers, muletiers, résiniers, scieurs sur parterres de coupes.

Le personnel des entreprises de

battages et de travaux agricoles.

S'ils appartiennent à des professions industrielles ou commerciales, le certificat de travail prévu par décret du 27 mars 43.

S'ils sont fonctionnaires, d'une carte d'identité de fonctionnaire ; s'ils sont étudiants, une carte d'identité ou certificat du chef de l'établissement attestant qu'il était inscrit dans l'établissement à une époque antérieure au 31 décembre 42.

D'une manière générale, une attestation émanant de l'employeur ou de l'autorité administrative ou professionnelle compétente.

Les jeunes gens qui ont déjà reçu leur carte de travail devront également se présenter à la mairie pour vérification de leur situation.

Dans l'avenir, seront désignés d'office pour le travail en Allemagne, tous ceux qui ne pourront pas présenter leur carte de travail ou qui seront trouvés porteurs, soit d'une fausse carte de travail, soit d'une carte qui ne comporterait pas de chef légitime d'exemption.

L'attention des jeunes gens est attirée sur le fait qu'ils auront dorénavant à présenter la carte de travail en même temps que leur carte d'identité pour un grand nombre d'opérations courantes : opérations postales, retrait des titres d'alimentation, etc., et au cours de tous contrôles de police.

A partir du 7 juin
Just 2 JUIN 1943
les Français astreints
au service obligatoire
devront être porteurs
de la carte de travail

VICHY, 1^{re}. — Le Journal Officiel de ce matin publie la loi du 31 mai 1943 instituant la carte de travail.

A partir du 7 juin 1943, tous les Français et ressortissants français résidant sur le territoire français et astreints au service obligatoire du travail, en vertu des décrets pris en application de la loi du 16 février 1943, devront être titulaires de la carte de travail du modèle prévu par les instructions prises conformément à cette loi et délivrée par le préfet de leur domicile ou de leur résidence. Ils seront astreints à présenter cette carte à toute réquisition.

La présentation de la carte de travail sera obligatoirement exigée à l'occasion de toute vérification d'identité et de toute formalité administrative impliquant cette vérification.

Sanctions prévues

Un emprisonnement de six mois au moins et de trois ans au plus, sans préjudice des peines plus graves qui pourraient être encourues, frappera :

1) Toute personne qui aura fabriqué une fausse carte de travail ou falsifié une carte de travail originairement véritable ou fait usage d'une carte de travail fabriquée ou falsifiée.

2) Toute personne qui se sera fait délivrer une carte de travail comportant des mentions qui ne lui sont pas applicables ou aura fait usage d'une telle carte, ou aura concouru à en faire délivrer une à autrui.

3) Toute personne astreinte à posséder la carte de travail qui se sera abstenue, sans raison valable de se faire délivrer cette carte.

En outre, sera déferée à la section spéciale et punie des travaux forcés à perpétuité, toute personne qui aura imprimé de fausses cartes de travail.

Les titulaires de la carte de travail devront en être porteurs et pouvoir la présenter à toute réquisition, sous peine d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 200 à 1.000 fr. ou de l'une de ces deux peines seulement.

13 août 1943

DÉCRETS

LE SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE ET LES DÉPARTS POUR L'ALLEMAGNE

Il est rappelé que, pour instituer l'équité sociale dans les départs pour l'Allemagne, les règles en vigueur sont les suivantes :

Tous les jeunes gens nés en 1922 doivent, sauf le cas d'incapacité physique, être désignés pour le travail en Allemagne. Il en va de même pour les jeunes gens nés en 1919 (dernier trimestre), 1920, 1921, sous la réserve des exemptions énumérées d'une façon précise par les règlements.

La liste et les conditions d'application se trouvent dans toutes les mairies.

La loi du 11 juin 1943 édicte des peines sévères à l'encontre des jeunes gens qui se soustraient à leurs obligations, ainsi que des personnes qui se font leurs complices (internement administratif, amende de 10.000 à 100.000 francs, sans préjudice de poursuites judiciaires).

D'autre part, l'attention des chefs d'entreprise et industriels est attirée sur la responsabilité qu'ils encourrent ou peuvent encourir à cet égard.

Peut être poursuivi pour complicité le patron qui garde, qui embauche dans son entreprise un jeune homme en situation irrégulière, c'est-à-dire un jeune homme né entre le 1^{er} octobre 1919 et le 31 décembre 1922, dont la carte de travail ne comporte pas la mention expresse de son affectation dans l'emploi qu'il occupe ou veut occuper.

Tout jeune homme qui n'a pas de carte de travail doit être, a fortiori, présumé en situation irrégulière et son patron se rendrait coupable de complicité en le gardant ou en l'embauchant.

En Juin 1943, on recense à Landéda 113 jeunes dont plusieurs ne sont pas originaires de la Commune.

Une certaine résistance passive semble se manifester. Aussi le Commissariat à la main d'oeuvre notifie, le 23 Août "que tous les jeunes gens doivent partir en Allemagne. Ceux qui séjournent en France sont déclarés "REFRACTAIRES" à moins qu'ils ne soient titulaires d'une exemption".

Ils sont nombreux ceux qui évoquent une situation délicate, une maladie, ... ce qui entraîne une vive réaction de la Préfecture :

4ème division

PREFECTURE DU FINISTERE

3ème Bureau

Quimper, le 3 Juillet 1943

S.T.O. 37

-6 JUL. 1943

Le Préfet du Finistère
à Messieurs les Maires du département

Objet -Service du travail obligatoire - Classe 1942.

La Feldkommandantur me signale qu'un grand nombre de jeunes gens de la classe 1942 se présentent à son bureau d'embauche avec des certificats établis par les Maires attestant qu'ils se trouvent dans une situation particulièrement digne d'intérêt en vue d'obtenir une exemption de départ pour l'Allemagne.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien vous abstenir de délivrer de tels certificats.

En effet, aucune exemption ne peut être accordée aux jeunes gens nés en 1922. Il est donc inutile que les jeunes gens s'exposent à faire un voyage parfois long et onéreux et qui sera toujours inutile.

Pour le Préfet :
LE SECRETAIRE GENERAL,

VIRENQUE

En dehors des jeunes qui ne sont pas appelés pour l'Allemagne: agriculteurs, fonctionnaires, étudiants qui doivent présenter une attestation valable, d'autres jeunes échappent au S.T.O. Ce sont d'abord ceux qui sont employés dans une entreprise travaillant sur place.

Der Militärbefehlshaber
in Frankreich

Leideleda

Paris, le 20 octobre 1943.

22 NOV. 1943

N° 000273

AVIS

au chantier O. B. L. Nord de O. T.
de Oberbauleitung

La main-d'oeuvre employée a tout moment dans cette entreprise est reconnue comme travaillant dans le cadre d'un plan approuvé. Cette firme est donc exemptée, en conséquence, de prélèvement de main-d'oeuvre.

Ceci n'exclut pas, le cas échéant, le déplacement temporaire de la main-d'oeuvre vers d'autres entreprises travaillant dans le cadre du plan approuvé et situées sur le territoire français. Les contrats de travail ne sont pas touchés par les dispositions ci-dessus.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich

Dienststelle der
F.F.Nr. 43 903
Az.: F 3 -Vo-

O.G., den 26.5.43.

An die
franz. Gendarmerie
Lannilis.

*Employés à la société ACS
affectés à O.T.
n'ont pas besoin de se rendre
à Quimper en vue d'un transfert
en Allemagne.*

Betr.: Dienstverpflichtung nach Deutschland.

Laut telefonischer Mitteilung der Feldkommandantur in Quimper wird der franz. Arbeiter

Paul L a l l o z und Omer P r o v o s t

der bei der Fa. A C S (Keller) beschäftigt ist, für die OT sichergestellt. Er braucht daher nicht zur Verpflichtung nach Deutschland nach Quimper zu fahren.

*Pravak ni Belz pue
Laloz u. m. Provost*



Heil Hitler!
Im Auftrag
[Signature]
(Rabben)

Ce sont aussi ceux qui bénéficient d'une dérogation prévue par les décrets d'application parus en Février 1943, précisant que sont dégagés des obligations du S.T.O., les jeunes gens ayant accompli plus de deux ans de service militaire.

D'autre part le service de deux ans est réduit d'un temps égal passé aux armées ou dans les Chantiers de Jeunesse (8 mois).

UNITE MARINE BREST
-1-1-1-1-1-1-1-

-:- A T T E S T A T I O N -:-

Marine

Le Capitaine de Corvette MICHAUD, Commandant l'Unité Marine Brét, certifie que le Quartier-Maitre Electricien M A G U E R Paul, né le 18 Août 1920 à LANDEDA (Fre) a accompli CINQ Années de services militaires effectifs.

Est dégagé de toute obligation sur la loi du travail obligatoire. (Référence : C.M.n°34 Cab. du 7/6/43).

Brest, le 19 Juillet 1943.

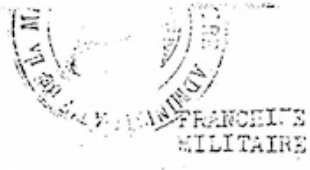


Le Capitaine de Corvette MICHAUD
Commandant

[Signature]

annotation portée sur la carte de travail de M. Maguer Paul. le 20 JUIN 1943. La même pour adresse établie note au Rép.

Montville fait le 25 JUIN 1943
Monsieur le Maire de *Landéda (Finistère)*



CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MERINE MILITAIRE
29 rue des Pyramides
PARIS 1er

PARIS, le 16.6.43.
23 JUN 1943

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que M. *Cosme François* administré par mon service demeurant *Landéda (Finistère)* marin de l'Etat en congé d'armistice, appartenant à la classe 1942, a accompli dans la Marine Militaire *vingt (20)* mois de service, et qu'aux termes de l'Instruction 347 CAB du 7 juin du Commissaire Général au Travail obligatoire, ce temps de service peut être déduit des 2 ans de service obligatoire. Par suite, il y a lieu d'annoter la carte de travail délivrée à l'intéressé (que j'avise par le même courrier) de la mention "A déduire du temps de travail obligatoire 15 mois passés aux armées".

Le Commissaire en Chef de 1^{re} cl. GUSGAN
Chef du Centre Administratif
de la Marine Militaire.

[Signature]

L'état français et l'autorité allemande poursuivent leur entreprise de recrutement: recensement de la classe 1943, extension aux hommes de 16 à 50 ans et aux femmes sans enfant de 18 à 45 ans des obligations du service du travail (Communication du Préfet du 4 Mai 1944).

La mauvaise volonté à l'égard de ces mesures se manifeste de plus en plus.

Le nombre de jeunes gens encore au pays déclenche une rafle avec perquisition à l'Aber-Wrac'h, le 23 Mai 1944.

En conclusion, seuls 7 jeunes n'ont pu se soustraire au départ en Allemagne. "Déportés du travail", ils seront rapatriés en Mai 1945.

Reçu le 17 NOV. 1943
Répondre le _____

4ème division

3ème Bureau

n° 51 S.T.O

PREFECTURE DU FINISTERE

Quimper, le 15 Novembre 1943

Le Préfet du Finistère
à Messieurs les Maires du département,

Objet - Recensement des jeunes gens de la classe 1943 - Visite médicale.

Par circulaire n° 48 du 18 Septembre dernier, je vous ai indiqué que le Gouvernement avait décidé que les jeunes gens nés en 1923 - à l'exception des agriculteurs - seraient mis à la disposition du Commissariat Interministériel à la main-d'oeuvre en vue d'être utilisés sur le territoire National pour satisfaire les besoins présents et futurs de l'Economie Nationale.

A cet effet, tous les jeunes gens intéressés par cette mesure ont été convoqués pour subir au début du mois une visite médicale à la mairie de leur chef-lieu de canton.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'afin de permettre à tous ceux qui ne se sont pas présentés à cette visite de régulariser leur situation, une nouvelle visite aura lieu à la Mairie de Quimper et à la Mairie de Brest le 18 Novembre courant, de 9 heures à 12 heures et de 15 à 18 heures.

Les jeunes gens qui se présenteront devront être porteurs de leur carte d'alimentation. Ils recevront, pour leur retour à leur domicile, un bon de transport leur donnant droit à la gratuité du voyage.

Je vous serais obligé de vouloir bien en informer vos administrés.

Pour le Préfet :
Le Secrétaire Général,

R I V A I N

LE RAVITAILLEMENT

Il constitue pour tous la grande préoccupation de cette période. C'est que les Allemands prennent tout. Les directives formulées par Franck, gouverneur général de la Pologne, sont également valables ici :

"La seule manière d'administrer l'économie consistera à exploiter ce pays sans aucun ménagement en lui prenant tous ses produits alimentaires, les matières premières nécessaires à l'économie de guerre allemande, à réduire l'ensemble de l'économie au minimum indispensable à la simple survie de la population".

Pour répartir la pénurie, l'état français institue les cartes de ravitaillement qui resteront encore en vigueur bien des années après la fin de la guerre (armistice du 8 Mai 1945).

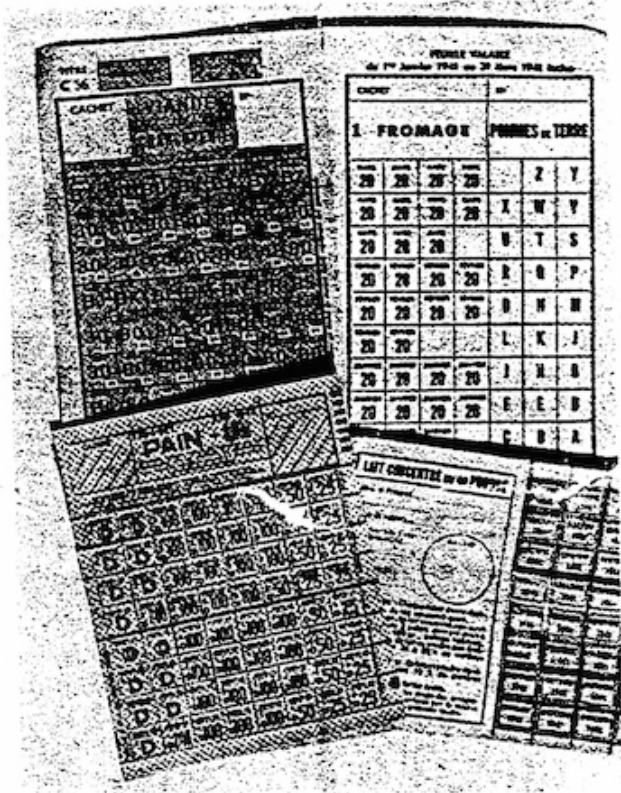
Voici venu le temps des restrictions, le temps de la chanson sur l'air de "Lily Marlène" chère aux soldats allemands :

*On n'a plus de beurre
On a la margarine,
On n'a plus de sucre
On a la saccharine,
Et comme on n'a plus de café
On fait griller des pois cassés.*

*C'est ça l'régime allemand,
C'est ça l'régime allemand.*

L'humour ne perdait pas ses droits!

Le 17 Avril 1941, la presse annonce l'interdiction de la viande bovine.



AVIS OFFICIELS

DIRECTION DU RAVITAILLEMENT GÉNÉRAL DU FINISTÈRE

17 avril 1941

PLUS DE POT-AU-FEU NI DE ROSBIF

M. le préfet du Finistère vient de prendre les arrêtés suivants :

Vu le télégramme ministériel n° 026.243 du 10 avril 1941,

Arrête :

Article premier. — A compter du 15 avril, et jusqu'à nouvel ordre, la mise en vente et la consommation de bovins sont interdites dans le département.

Art. 2. — Outre les sanctions pénales, et la réquisition des denrées,

toute infraction aux prescriptions de l'article 1^{er}, entraînera la fermeture temporaire de l'établissement pour une durée qui ne pourra être inférieure à un mois.

Art. 3. — M. le secrétaire général, MM. les sous-préfets, les maires, le directeur des services vétérinaires, le directeur départemental du Ravitaillement, les commissaires de police, la gendarmerie, et tous les agents de la force publique, sont chargés de l'application du présent arrêté.

TITRE 4683 FÉVRIER 1949
Grands Centres

PAIN JM

LA LOI PUNIT-DES PEINES LES PLUS GRAVES LA CONTREFAÇON, LE TRAFIC ET LA MISE EN CIRCULATION IRRÉGULIÈRE DES TITRES D'ALIMENTATION

FEV. 1949	FEV. 1949	FEV. 1949	FEV. 1949	FEV. 1949	FEV. 1949
XIV	XV	750	375	375	175
JM	JM	JM	JM	JM	JM
FEV. 1949	FEV. 1949	FEV. 1949	FEV. 1949	FEV. 1949	FEV. 1949
②	750	750	375	175	25
JM	JM	JM	JM	JM	JM
FEV. 1949	FEV. 1949	FEV. 1949	FEV. 1949	FEV. 1949	FEV. 1949
①	750	750	375	350	25
JM	JM	JM	JM	JM	JM


TITRE 4683 JANVIER 1949
Grands Centres

PAIN JM

LA LOI PUNIT-DES PEINES LES PLUS GRAVES LA CONTREFAÇON, LE TRAFIC ET LA MISE EN CIRCULATION IRRÉGULIÈRE DES TITRES D'ALIMENTATION

JAN. 1949	JAN. 1949	JAN. 1949	JAN. 1949	JAN. 1949	JAN. 1949
XIV	XV	750	375	375	175
JM	JM	JM	JM	JM	JM
JAN. 1949	JAN. 1949	JAN. 1949	JAN. 1949	JAN. 1949	JAN. 1949
②	750	750	375	175	25
JM	JM	JM	JM	JM	JM
JAN. 1949	JAN. 1949	JAN. 1949	JAN. 1949	JAN. 1949	JAN. 1949
①	750	750	375	350	25
JM	JM	JM	JM	JM	JM

6	7	8	9	10					
50	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">A</div> <div style="text-align: center;"> <p>0.695.933</p> <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>SEINE</p> <p>Département de</p> <p>Mairie de</p> <p>CACHET (S)</p> <p>CARTE DE CHARBON</p> <p>POUR BESOINS DOMESTIQUES</p> <p>CHAUFFAGE 1947-1948</p> <p>Titulaire <i>Cheval-Francès</i></p> <p>Adresse <i>32 R. des Vigues</i></p> <p>Foyer composé de <i>3</i> personnes</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">11</div> </div>								
49									12
48	13								
47	14								
46	15								
45	16								
44	17								
43	18								
42	19								
41	20								
40	21								
39	22								
38	23								
37	24								
36	25								
35	34								
33	32								
31	30								
29	28								
27	26								

2 ^e Trim.49 1		2 ^e Trim.49 2
2 ^e Trim.49 250^G PÂTES ALIMENTAIRES	TITRE N°600	2 ^e Trim.49 50^G MAT.GR. RESERVÉES
	SUPPLÉMENTS ALIMENTAIRES	2 ^e Trim.49 50^G MAT.GR. RESERVÉES
	"S"	2 ^e Trim.49 50^G MAT.GR. RESERVÉES
2 ^e Trim.49 100^G FROMAGE	2 ^e Trimestre 1949	2 ^e Trim.49 50^G MAT.GR. RESERVÉES

Catégorie	Calories correspondant aux aliments rationnés (moyenne)	Rationnement (pour 1944) en	
		lait	pain
E Enfants de moins de 3 ans	1350 cal.	3/4 l.	100 g.
J1 Enfants de 3 à 6 ans	1400 cal.	1/2 l.	225 g.
J2 Enfants de 6 à 13 ans	1300 cal.	1/4 l.	300 g.
J3 Jeunes de 13 à 21 ans	1400 cal.	-	375 g.
A Adultes de 21 à 70 ans	1150 cal.	1/4 l.	300 g.
T Travailleurs de force	1150 cal.	-	350 g.
C Agriculteurs		-	375 g.
V Vieillards	1100 cal.	1/2 l.	225 g.

Les rations sont chichement calculées.

En 1944, la ration de viande est réduite à 90 grammes avec os ou 60 grammes sans os ... par semaine!

Même Landéda connaît des situations contrastées selon que l'on réside au bourg ou à la campagne.

A l'époque, notre Commune ne compte que de petites exploitations agricoles entretenant 2 ou 3 vaches, un cheval, un porc ou deux, de la volaille. Dans cet environnement, il est difficile à l'occupant d'appliquer le précepte "Prendre ou il y en a".

Les familles étant souvent nombreuses, les excédents de production sont inexistantes ou très limités. Une ferme moyenne de 10 hectares peut être imposée de 3 ou 4 bêtes de boucherie par an, nombre variable selon l'importance de la famille. Au début de l'occupation et par peur de représailles, on répond favorablement aux demandes formulées, mais avec le temps, on évolue, en ne livrant que de vieilles vaches ou des génisses rachitiques. Quant aux chevaux de trois ans et plus, s'ils ne sont pas réquisitionnés pour la boucherie, ils doivent être présentés devant une commission mixte franco-allemande à Landerneau pour les besoins de l'armée.

En général, habituées à vivre en autarcie, les familles paysannes arrivent à se nourrir grâce aux produits de la ferme. Comme avant, on continue à tuer le cochon dont la viande est facile à conserver, puis on en vient à tuer des veaux, des vaches, à tour de rôle dans les hameaux. Les autorités font bien procéder au recensement du bétail, mais si une patrouille visite une ferme, surprenant quelque carcasse attendant d'être découpée, elle se voit présenter un faux certificat, établi en bonne et due forme par le vétérinaire, justifiant l'abattage de la bête malade ou blessée!

On peut ainsi manger de la viande et en faire profiter voisins et connaissances.

La pomme de terre et le blé constituent les deux éléments de base de l'alimentation, aussi est-ce avec effroi qu'on voit la première menacée par le doryphore qui s'était déjà manifesté au siècle précédent mais dont on ne parlait plus. Pourtant le 18 Juin 1941, on découvre des doryphores dans un champ du Maire à Croas Conq et le 18 Juillet, Madame SYLVESTRE-LEON déclare que le doryphore a envahi un champ entre Bel Air et Cleus Fos. Un seul remède pour enrayer ce fléau: destruction manuelle des insectes, larves et oeufs.

Est-ce similitude de comportement et voilà que l'occupant qui accapare tout, après avoir été le Fridolin, le frisé, le vert de gris, se voit surnommé doryphore!

Le blé transporté au moulin donne la farine qui permettra de fabriquer son pain dans le four familial.

On n'oublie pas les membres de la famille éloignés du pays. Dans une lettre du 21 Février 1943 adressée à son frère alors en zone sud, François LE VERGE écrit:

"Jusqu'alors, nous n'avons pas à nous plaindre du ravitaillement en viande de quelque espèce que ce soit: vache, veau ou cochon" ... et le 1er Mars: "On vous a expédié 2 caisses: une caisse de carottes et une caisse de potatoes dans lesquelles on a inséré du "bleud, du kig et du amand" (farine, viande, beurre). Si vous voulez en recevoir d'autres, retournez-nous les emballages vides. Ici nous ne trouvons plus rien, plus de bois pour fabriquer des caisses".

Au bourg, c'est différent. Pour se procurer un supplément de nourriture, les jeunes vont travailler dans les fermes, les femmes échangent contre du beurre ou de la farine, leur travail de raccommodage ou de lessive. Survivre donne des idées. Le système "D" se généralise ...

C'est ainsi que deux petites filles, à la demande de leur mère, allèrent remplir quelques bouteilles d'eau à l'anse de Saint-Antoine. A leur retour, interpellées par un douanier, elles furent contraintes de reverser le précieux liquide à la mer sous menace de procès verbal ... La soupe, ce soir-là, ne fut pas salée! ...

Les livraisons de blé n'ayant pas été jugées suffisantes, le Préfet lança un sévère avertissement en Avril 1944. Pourtant, il devait bien savoir que ce blé ne bénéficiait pas à la population, mais était expédié en Allemagne. Les photos d'époque témoignent de "la ligne" des personnes. Pas besoin de régime amaigrissant. La tuberculose faisait des ravages ...

Quelques mois supplémentaires d'occupation et la France eût connu une véritable hécatombe, un véritable génocide.

Quimper, le 5 Avril 1944

Le Préfet du Finistère
à Monsieur le Maire de *Laudéda*

Signale

Je viens de parcourir tout le département et de terminer mes réunions dans les cantons. Vous m'avez entendu et vous connaissez maintenant le problème du blé dans le Finistère. Vous savez que si des enfants, des femmes, des vieillards et des Réfugiés, déjà sous alimentés, risquent de mourir de faim, c'est la faute des Bretons qui ont perdu tout esprit de solidarité et qui ne connaissent plus l'amour du prochain.

Les cultivateurs du département ont déclaré eux-mêmes avoir récolté plus de 700.000 quintaux de blé. En déduisant les quantités de blé nécessaires pour la semence et l'échange, soit 300.000 quintaux, il restait à commercialiser 400.000 quintaux. Or, à la date du 20 Mars dernier, les cultivateurs n'avaient livré que 290.000 quintaux. Ils doivent donc, d'après leurs propres déclarations, faites sans aucun contrôle, livrer encore 110.000 quintaux de blé, quantité suffisante pour assurer jusqu'à la soudure la consommation en pain du département.

Responsable du ravitaillement de la population du département, j'ai, comme je vous l'ai exposé, conscience d'avoir mis tout en oeuvre pour assurer à chacun le pain quotidien.

Mais sans le concours de tous, mes efforts seront vains. Aussi je vous demande à nouveau de m'aider de faire comprendre leur devoir à vos administrés, d'inviter les cultivateurs à livrer tout leur blé disponible, les meuniers à ne pas faire de farine blanche ou à ne pas écraser clandestinement du blé, les boulangers à n'utiliser que de la farine extraite au taux légal, et tout le monde à ne pas manger du pain blanc.

Si certains ne voulaient pas se soumettre à la discipline générale, je vous serais obligé de vouloir bien me les signaler. Je n'hésiterai pas à leur infliger des sanctions administratives très sévères.

Je compte sur votre action personnelle pour nous permettre d'approvisionner le département et de refaire l'union des Finistériens. D'avance je vous remercie.

LE PRÉFET



AU FIL DES ANNEES

L'armistice signé le 22 Juin 1940 met fin aux combats sur le sol national et est accueilli avec un sentiment de soulagement par la population, mais ailleurs la guerre continue.

Déjà depuis la déclaration de guerre le 3 Septembre 1939, LANDEDA a été frappée par deux fois. Alexandre HAMON du sous-marin "TURQUOISE" est décédé en Septembre et Yves PRIGENT du 1er Régiment d'Infanterie Coloniale est mort à Hué (Annam), en Novembre.

Après l'armistice, Landéda va subir les répercussions d'un conflit qui va devenir mondial.

Il y a d'abord les prisonniers. Ils sont 31. 21 d'entre eux rentreront avant 1944. Les derniers ne seront libérés qu'après le 8 Mai 1945.

Et il y a les marins. Ils sont nombreux ceux qui servent dans la Flotte et qui connaîtront des situations dramatiques.

La convention d'armistice stipule dans son article 8 :

"A l'exception de la partie qui sera laissée au gouvernement français pour la protection de ses intérêts dans son empire colonial, la flotte de guerre doit être rassemblée dans des ports qui seront désignés ultérieurement, elle y sera démobilisée et désarmée sous contrôle allemand et italien. La désignation des ports se fera selon le lieu d'attache des navires en temps de paix ... Tous les navires qui se trouvent hors de France doivent être ramenés en France".

Si une partie de la flotte rallie Toulon, de nombreux bâtiments sont disséminés de par le monde.

Les Anglais redoutent que les Allemands s'emparent de la flotte ce qui leur permettrait de renforcer leur puissance navale, aussi l'amiral Somerville lance le 3 Juillet 1940 une attaque sur Mers-el-Kébir qui se solde par la mort de 1.300 marins français parmi lesquels figurent plusieurs enfants de Landéda :

- Jean-Louis ABILY
- Yves ACH
- Jean LANDURE
- Jean LE VERGE
- Clément MENUT, François MAZE,
du Cuirassé "BRETAGNE",
- François TREGUER, du Cuirassé "DUNKERQUE".

Cette attaque de la part de nos alliés ("événement lamentable" écrira de Gaulle) détourne une grande partie de la marine de poursuivre la lutte aux côtés des Anglais et fait naître dans la population un sentiment de révolte.

Par une lettre du 15 Octobre, le directeur de l'Intendance Maritime en zone occupée demande au Maire de prévenir les familles "avec ménagement".

"Après Mers-el-Kébir nous avons eu droit à une remise à niveau de nos consciences, écrit le Général Omnès. Le recteur Saliou ne cesse de marteler ses sermons de mots simples et compréhensifs à tous: "Soyez peut-être résignés, provisoirement, mais soyez dignes". Il savait toucher le coeur du pays profond". (1)

Le 14 Juillet, sur le "SUFFREN" décède à Alexandrie (Egypte) Joseph BELLEC. Le 25 Septembre, c'est Jean LE HIR, matelot sur le "RHONE" qui meurt à Casablanca.

- 1941 -

On ne note pas de transcriptions de décès en cette année 1941, mais l'invasion de la Russie par les Allemands le 22 Juin entraîne à Landéda le départ d'unités pour le front de l'Est.

Le 23, quelques soldats de l'artillerie partent pour s'embarquer à Landerneau et le 30 Octobre, c'est au tour de la 2ème batterie (oberleutnant Pesh) de partir pour Saint-Renan.

L'arrivée de la musique, le 17 Novembre, ne compense pas ces départs.

- 1942 -

La guerre à l'Est nécessite l'envoi de nouveaux renforts. Le 1er Avril la batterie d'artillerie quitte Landéda.

Outre-mer, des Français, après l'appel du Général de Gaulle le 18 Juin 1940, poursuivent le combat.

Gonzague de POULPIQUET qui se trouvait à Brest à l'arrivée des Allemands s'embarqua avec des élèves et des candidats à l'Ecole Navale sur le transport de troupes "MEKNES" à destination de l'Angleterre, le 18 Juin. Officier des Forces Navales Françaises Libres, il servait sur la Corvette "MIMOSA". Il disparut en mer, alors que son navire escortait un convoi dans l'Atlantique, frappé par une torpille, dans la nuit du 9 Juin, à 1 heure 22. (Voir "Cahiers de Landéda" - N°11).

Du côté allemand, l'hiver russe a causé bien des souffrances et l'on voit arriver à Landéda, les soldats qui ont subi ses rigueurs.

Le livret militaire de Jojann Lingt, né le 24 Janvier 1916, énumère ses campagnes de 1941 en Russie (voir page suivante) - Minsk (Juin) - Smolensk (Juillet) - Viasma (Octobre) - Moscou (Décembre).

Le 19 Août, Otto Treü prend le commandement de la garnison de Landéda.

Jean Pierre Marie QUERE est tué le 30 Mars 1942 à Lorient.



Schlacht- und Gefechtsbezeichnungen 1103

vom 22. 6. — 31. 12. 41

Ostfeldzug 1941

22. 6. 41 18. 7. 41	Doppelschlacht von Bialystok und Minsk
22. 6. 41 24. 6. 41	a) Durchbruch durch die Grenzstellungen
24. 6. 41 11. 7. 41	b) Verfolgungskämpfe bis zur Düna
8. 7. 41 5. 8. 41	Schlacht bei Smolensk
9. 7. 41 11. 7. 41	a) Durchbruch durch die Stalin-Linie
12. 7. 41 15. 7. 41	b) Erstürmung von Polozk
16. 7. 41 29. 7. 41	c) Kämpfe bei Mewel und Bel. Luki
26. 7. 41 1. 10. 41	Abwehrschlacht bei Jelnja und Smolensk
30. 7. 41 17. 8. 41	a) Kämpfe vor Bel. Luki
18. 8. 41 21. 8. 41	b) Verwendung im Operationsgebiet
22. 8. 41 27. 8. 41	Schlacht bei Bel. Luki
28. 8. 41 31. 8. 41	(Schlacht bei Smolensk) Verfolgungskämpfe an der oberen Düna
2. 10. 41 5. 10. 41	Doppelschlacht bei Wjasma und Brjansk
2. 10. 41 20. 10. 41	a) Kämpfe um Welfelon

Wehrdienst

10. 1. 42.
15. 12. 41—18. 1. 42 Abwehrschlachten vor Moskau
25. 12. 41—3. 1. 42 a) Abwehrkämpfe in der Winterstellung der 9. Armee
10. 1. 42.
4. 1.—28. 2. 42 b) Winterschlacht von Rshew
21. 2.—18. 4. 42 c) Abwehrkämpfe in der Winterstellung der 9. Armee
19. 6. 42.
19. 6. 42—31. 10. 42 Stellungskämpfe im Bereich der Heeresgruppe Mitte
2. 7.—12. 7. 42 a) Angriffskämpfe ostw. Belyj
30. 7.—26. 9. 42 b) Abwehrschlacht im Raum um Rshew
25. 11.—15. 12. 42 c) Winterschlacht um den Block der 9. Armee
22. 3. 42 Kämpfe im Raum um Rshew der 9. Armee

Truppenarzt

belg. Reg. Inf. (mot.) 225

Wanterf, Post Reinbek

Wanterf, d. 28. 4. 42

Bete: Versorgung.

Fehler-Nr.: A. 7. 444, 445, 446, 445. 1.

A. 75, A. 76

Tauglichkeitsgrad: R. v.

A. 76. J. 42
Stabsarzt und Truppenarzt

En Afrique, les forces allemandes et italiennes, battues à El Alamein, reculent, et le 8 Novembre les Américains débarquent en Afrique du Nord.

Obéissant aux ordres, les marins, à contre-cœur, opposent une résistance vite écrasée. Deux enfants de Landéda trouvent la mort à Oran: Paul LEON le 8 et Louis CHAPEL, le 9. Encore un événement douloureusement ressenti.

Craignant un revirement français, les Allemands envahissent la zone dite "libre" le 11 Novembre à l'exception de Toulon où se trouve une grande partie de la flotte française dont Hitler décide de s'emparer. Le 27, les Allemands entrent à Toulon. L'Amiral de Laborde n'a pas donné l'ordre de rallier l'Algérie comme le souhaitaient beaucoup d'équipages. La flotte qui n'a pas appareillé se saborde à l'exception de quatre sous-marins.

Devant cet immense gâchis, on imagine les sentiments de révolte des marins démobilisés qui reviennent à Landéda.

Le 4 Décembre 1942, le Second-Maitre Radio Volant François APPRIOU meurt en service commandé dans un accident d'avion survenu à Inezgane près d'AGADIR (Maroc).

1942, c'est l'échec des Allemands devant Stalingrad où l'armée du Maréchal von Paulus capitule le 2 Février 1943. Le vent de l'histoire a tourné. L'Allemagne doit maintenant redouter l'ouverture d'un nouveau front à l'Ouest et songer à repousser une éventuelle offensive.

En Juin 1940, les Allemands sont convaincus qu'ils ne sont ici que de passage et que sous peu, ils vont débarquer en Angleterre. Des dunes certains ne croient-ils pas apercevoir, là-bas, à l'horizon, la côte qu'ils vont bientôt atteindre ...



Il leur faudra déchanter.

La LUFTWAFFE doit d'abord écraser la défense anglaise. En dépit de ses attaques massives sur Londres et le sud de l'Angleterre, elle échoue se heurtant à la ROYAL AIR FORCE (R.A.F.) qui lui inflige d'énormes pertes. Hitler perd la bataille d'Angleterre et doit modifier ses plans.

Ce n'est qu'en 1942 que les Allemands commencent à mettre en place un dispositif de défense destiné à interdire toute tentative de débarquement sur la côte.

En Février 1942, *"un sous-officier prévient la Mairie que des mines terrestres sont posées aux Dunes de Sainte-Marguerite. Elles sont marquées par des poteaux avec pancartes et entourées de fils de fer barbelé. Il est très dangereux de laisser approcher les animaux et les enfants"*. D'ailleurs, les chiens errant sur les terrains militaires et champs de mines seront *"fusillés"*.

Entre le printemps de 1942 et celui de 1944, les Allemands vont édifier l'ATLANTIKWALL, le mur de l'Atlantique, oeuvre de l'organisation TODT. Le premier contingent de l'O.T. arrive à Saint-Antoine le 7 Avril 1942. Landéda connaît alors une activité inhabituelle. Matin et soir des cars, dont un autobus parisien, transportent les ouvriers vers les divers chantiers qui s'échelonnent le long du littoral: île Longue, Brouënnou, le Vill, Cleus Fos, Croas Huella ...

Camions, charrettes et même petit train sont utilisés pour le transport de Saint-Antoine aux chantiers des éléments en béton destinés à la confection des trépieds anti-chars, éléments encore visibles dans bien des endroits de notre Commune.

Entre les installations importantes, des champs de mines s'étendent, interdisant l'accès à la mer ou toute tentative de débarquement.

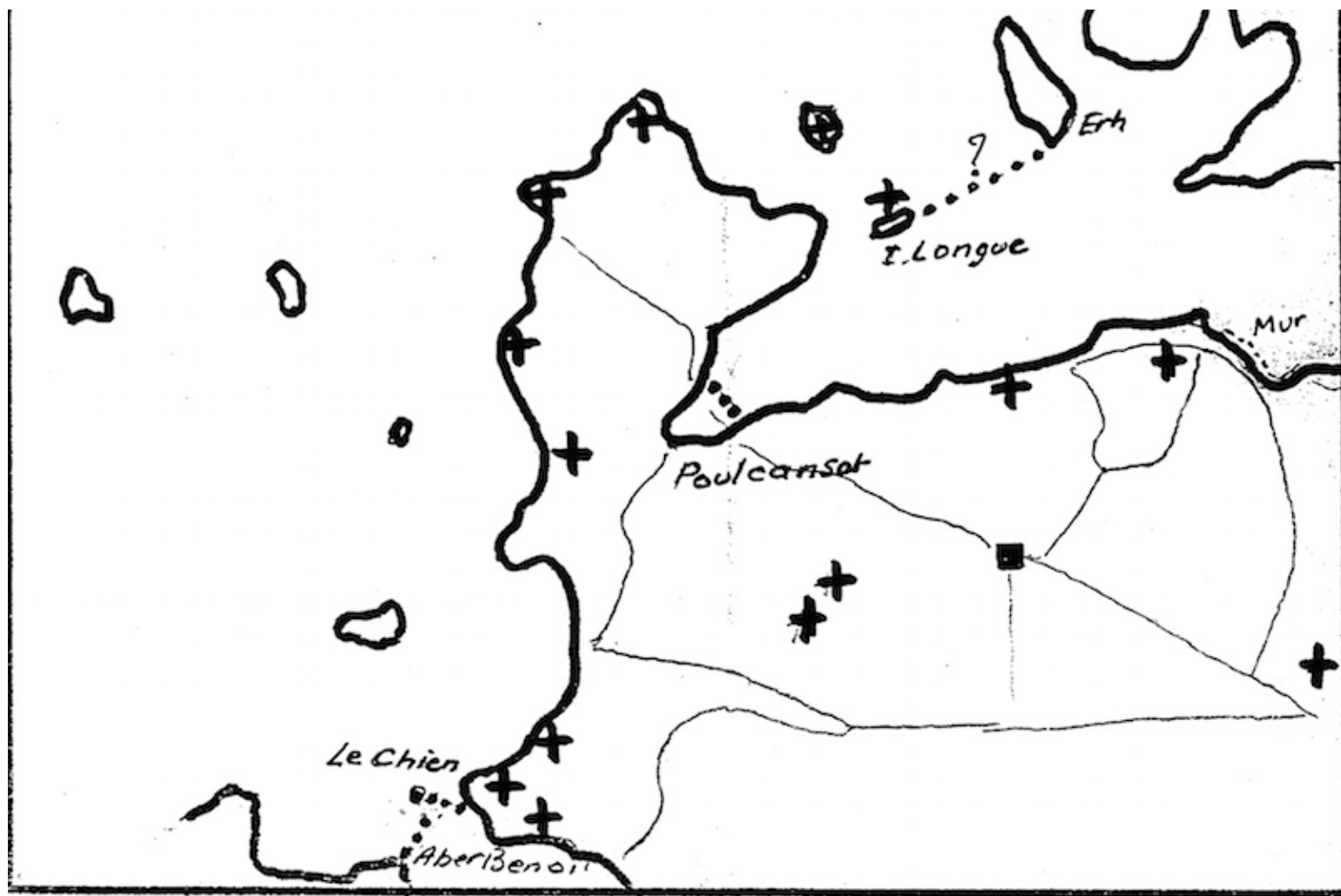
Des barrages flottants barrent les abers, laissant un étroit passage pour les bateaux des pêcheurs et les goémoniers.

A Poulcansot, un câble d'acier tendu à travers l'anse supporte une cinquantaine de mines et restera en place jusqu'en 1945.

La grève de Brouënnou qui pourrait se prêter à un débarquement est parsemée de pieux, de trépieds surmontés de mines, les "Katy mines".



Noël 1944



Les mines seront cause de plusieurs accidents.

Le 14 Septembre 1942, vers 16 heures 30, Madame PERHIRIN née LE VERGE est tuée par une mine à Toul-an-Dour, et Yves ACH, âgé de 2 ans et demi l'est à Cougloury alors que son grand-père est grièvement blessé.

Le 10 Février 1943, c'est Jean LE DEUN (évacué de Brouënnou) qui est tué lui aussi à Toul-an-Dour alors qu'il faisait paître sa vache sur un champ de mines soit-disant enlevées quand l'animal heurta un engin occasionnant l'explosion.

Le 25 Janvier 1943, 3 Nord-Africains de l'O.T. sont blessés en allant laver leurs gamelles au ruisseau.

Le 9 Juin 1944, Laurent PRONOST de Quistillic est tué par une mine qui éclate dans une mare à purin près de sa maison.

Le 3 Juillet, la vache de Goulven LE GOFF est tuée.

Le 2 Août, Paul HELIES de Kermenguy fait éclater une mine terrestre en coupant de l'orge dans un champ miné entouré de fil de fer au Méchou Ar Zall et est criblé d'éclats.

Les mines continueront à tuer après le 11 Août.

Le mur de l'Atlantique qui vit engloutir tant de béton ne servit à rien. Il en reste de nombreux vestiges qui rappellent une sombre période ...

Une année cruciale.

Américains et Anglais poursuivent leurs attaques intensives sur les bases de Brest et de Lorient d'où partent les sous-marins qui harcèlent les convois à travers l'Atlantique.

Mais au retour des missions combien d'avions abattus! Combien d'aviateurs tués, blessés, faits prisonniers!

Le 4 Février, un fils de Gongat BIHANNIC est venu déclarer que son père a découvert le cadavre d'un inconnu qui n'avait ni tête, ni mains, sur l'île Tariéc.

"Il était vêtu d'une chemise kaki, chandail de laine kaki à fermeture éclair, un caleçon de laine, chaussettes grises, pantalon de toile bleu ardoise, combinaison de toile kaki à fermeture éclair et des bottes en caoutchouc fourrées à fermeture éclair.

Dans la poche extérieure de la poitrine à gauche, il a été trouvé une boussole et dans celle de droite une pochette en toile cirée portant une inscription en langue anglaise et contenant diverses cartes d'Etat-Major (France et Allemagne), une somme de deux mille francs en coupures de cent et dix francs de la Banque de France, une réglette de métal portant un numéro. Les objets ont été confisqués par le chef de la compagnie d'infanterie allemande FP N° 30735 B.

Le corps fut inhumé le 6 à 16 Heures".

Une bataille décisive se livre dans l'Atlantique. Si les marines alliées subissent des pertes considérables, les Allemands ne parviennent pas à interrompre le ravitaillement à destination de l'Europe et perdent finalement la bataille de l'Atlantique.

Le 12 Novembre, une grande partie de la marine allemande quitte l'Aber-Wrac'h pour Arcachon en emportant un train complet de mobilier et le 21 les derniers marins partent pour d'autres bases.

C'est en 1943 que décèdent:

- Georges PETIT, Marin de l'Etat, passager à bord du "YOMA", disparu en mer lors du torpillage de ce cargo par un sous-marin italien au large des côtes de Tunisie ou de Lybie, le 17 Juin (Alger - 1943).
- Yves MAO, du "DUMONT d'URVILLE", à Dakar, le 3 Octobre.
- François GOURIOU, le 23 Octobre.
- Gabriel TANGUY.

- LA LUTTE CONTRE L'OCCUPANT -

Le calme règne à Landéda, mais c'est un calme trompeur. Une vie nocturne et clandestine anime, la nuit, la côte et les îles dès 1941-1942.

L'ouvrage "Par les nuits les plus longues" relate des faits qui nous intéressent.

Fin Mars 1941, le bateau "Le Grec" avait déposé un agent de renseignement.

Des bateaux anglais débarquent et embarquent des hommes et du matériel réceptionnés par un "comité d'accueil". Plusieurs tentatives échouent mais dans la nuit du 3 au 4 Avril 1943, 12 containers furent dissimulés parmi les rochers de l'île Guénioc.

Encore fallait-il faire parvenir les armes aux résistants. Découvertes par des pêcheurs, elles furent cachées dans le fond d'un bateau et recouvertes de bâches et de goémon ...

Est-ce à cette date que se déroula une scène qu'on évoque encore aujourd'hui.

A l'entrée de l'Aber-Benoît, la "Gast" veillait et pouvait contrôler la cargaison ... *

C'est alors qu'éclata à bord une de ces empoignades mémorables avec cris, injures, bagarre au grand amusement des douaniers allemands qui en oublièrent leur mission! "Ah! ces Français, quels ivrognes!".

L'important était de passer, de dissimuler son angoisse et de continuer à jouer le rôle salvateur ...

On avait tremblé, mais on était passé et la cargaison put être livrée.

Que de fois, certains allèrent jusqu'à Guénioc pour voir si d'autres arrivages avaient eu lieu. Avec quelles précautions, pour éviter, la nuit, le bruit de la godille ou des rames préalablement enveloppées dans de vieux linges! ...

- LA RESISTANCE S'ORGANISE -

Sous la plume de Georges Michel Thomas, les "Cahiers de l'Iroise" rapportent:

"Dans le courant d'Avril 1943, une jeune fille parcourt la région de Tréglonou-Lannilis, contactant, ici et là, diverses personnes en vue de l'organisation de la Résistance dans le canton de Lannilis. Il s'agit d'Alice Coudol, "Violette" dans la Résistance, et qui mourra en déportation, victime de son courage. Le mois suivant, elle prend langue avec le gendarme J.-F. Derrien qui accepte de devenir la tête du mouvement.

Et, en Septembre 1943, "Jean-Maurice" - ce sera désormais son nom - a constitué une section de commandement avec trois compagnies:

- 1ère compagnie (Lannilis). Commandant: Aspirant Thomas Marcel.
- 2ème compagnie (Plouguerneau). Commandant: Adjudant Calvez.
- 3ème compagnie (Landéda, Tréglonou, Coat-Méal). Commandant: Premier-Maître Fusilier Caraès.

Le gendarme J.-F. Derrien prenait le commandement du bataillon secondé par Etienne Manach, adjudant en retraite"

(N° Juillet - Septembre 1974)

Entre temps les évasions continuent.

Le 11 Juillet, fut signalée la disparition, à Cougloury, du bateau de pêche de Goulven LE DEUN, parti "pour une destination inconnue".

Que s'était-il donc passé?

De nombreux jeunes, réfractaires au S.T.O. et vivant dans la clandestinité, supportaient de plus en plus mal la présence de l'occupant et n'avaient qu'une idée "fuir plutôt que de rester sous le joug allemand".

Biel LAOT, de Saint-Pabu, était de ceux-là et décida de rejoindre l'Angleterre avec quelques camarades. Un réseau de Brest qu'ils purent contacter se chargea de mettre au point l'évasion, fixée au 9 Juillet 1943. Un sous-marin ou une vedette devait venir les recueillir à l'endroit choisi: Guénioc.

D'abord 5, mais rejoints par d'autres volontaires, ils atteignirent l'île avec au coeur un grand espoir. Espoir déçu, le rendez-vous ne put avoir lieu.

Revenir à Saint-Pabu c'était courir le risque de se faire prendre, aussi décidèrent-ils de partir par leurs propres moyens.

Avisant plusieurs bateaux goémoniers au mouillage à une centaine de mètres des dunes de Sainte-Marguerite, ils en choisirent un aux voiles moins voyantes. C'était celui de Goulven LE DEUN!

Dans la soirée du 10, ils s'éloignèrent de la côte. Dans la nuit une violente tempête éclata, la mer déchaînée menaça de les engloutir ... Aussi est-ce avec joie qu'après plus de trente heures de navigation ils touchèrent la côte sud de l'Angleterre.

Quelque temps plus tard, ils s'engagèrent tous dans les Forces Françaises Combattantes.

Ils s'appelaient:

- Biel LAOT, les deux frères LE VERN, Yves et François BEGOC, tous les 5 de Saint-Pabu,
- François ARZEL, de Lampaul,
- Victor EOZEN,
- BRIAND, de Moëlan-sur-Mer,
- GUEGUEN, de Châteauneuf du Faou,
- PORHEL, pompier à Landerneau.

Soupçonné de complicité, Goulven LE DEUN put se disculper et échapper à la vindicte des Allemands.

Le 21 Août, vers 16 heures 30, Roger COZ, dont le frère était parti le 19 Juin 1940, de l'Aber-Wrac'h, quitta lui aussi ce port à bord de son bateau "L'HEOL II".

Former un pilote demandait des mois et des mois, aussi les alliés tenaient-ils à récupérer ceux qui étaient tombés, indemnes, en territoires occupés. Il appartenait aux réseaux comme Cahors-Asturie, Alliance, Var, Johnny, Jade-Fitzroy... d'établir des filières et d'entrer en contact avec Londres pour organiser le retour par mer.

Les aviateurs alliés arrivaient souvent de fort loin, de Belgique ou de l'est de la France. Il fallait les héberger, les nourrir et, en période de restrictions il fallait parfois réaliser des miracles quand une caravane de trente aviateurs était annoncée.

Le 3 Novembre 1942, la camionnette de M. Galliou de Lannilis prenait en charge à Landerneau 16 hommes, aviateurs anglais et américains, mais aussi des civils belges et français. Le réseau Jade-Fitzroy avait monté le scénario du départ grâce à Jean-Louis Rolland, député, Jean Person, qui devait être déporté tout comme Rose Virot, mais aussi à Mao et Sarol que nous retrouverons par la suite.

Ils allaient d'ailleurs, au pays de Lannilis et de Landéda, trouver en la personne du gendarme Derrien, une aide efficace.

Le 3 Novembre donc, les hommes débarquent à Landéda et Joseph Mouden et Amédée Rolland les mènent à l'île Guennoc.

Mao et son radio, Jeannot, entrent en relation avec Londres et lancent le message: "Les faux cols de Georges-Henri sont prêts chez la blanchisseuse". Mais les impondérables firent que ce fut un faux départ, le bateau anglais était venu à l'île Stagadon.

Les hommes restant à l'île Guennoc, il fallut les ravitailler. Vivres et couvertures leur furent portées par Melle. Virot et le docteur de La Marnière.

Le contact, cependant, n'ayant pu être rétabli avec Londres, on décida de ramener les 16 hommes chez ce dernier.

Le 11 Novembre, nouvelle tentative de départ avec, cette fois-ci, un pêcheur de Landéda qui accepte de les conduire Outre-Manchè. Par suite de mauvais temps, le départ est encore ajourné et les hommes conduits à l'île Tariéc sont récupérés par M. Bodénès, garagiste à Plouguerneau. Avec le concours de MM. Joseph Mouden, François Coum, Amédée Rolland et Théophile Jaouen, il les conduisit au château de Kérouartz, en Lannilis, domicile du docteur de La Marnière sous l'occupation.

Trois jours plus tard, ils gagnaient le domicile brestois du docteur, conduits cette fois par MM. Bodiger et P. Chamaret.

Le 1er Décembre 1943, le camion Pelleau, de Plouvien, transportait 24 aviateurs à Landéda, toujours sous la direction de Mao, et, toujours sous la conduite de Mouden, Rolland et Coum, ils partaient pour l'île Tariéc munis, chacun, d'un outil destiné à pêcher la palourde.

Cette fois-là, la vedette anglaise était au rendez-vous nocturne. Trois chaloupes s'en détachèrent et gagnèrent la côte. Mais le mauvais temps survenu jetait deux des chaloupes sur des rochers pendant que la troisième, ayant fait son plein, rejoignait la vedette. Au petit jour, les quinze rescapés des deux chaloupes, un officier anglais, et cinq hommes d'équipage se retrouvaient chez M. Le Guen, garde-champêtre à Landéda, mais les Allemands ayant découvert l'une des chaloupes, établirent des barrages.

Cependant, dans la soirée du 3, le gendarme Derrien parvenait à évacuer les hommes grâce au camion Tanguy, conduit par Joseph Pronost. Arrivés à Lannilis, les aviateurs gagnèrent Brest pour se cacher au domicile du docteur de La Marnière, tandis que l'équipage anglais filait sur Landerneau où Jean Person et Le Gall les accueillèrent.

Un autre départ était prévu dans la nuit du 23 au 24 Décembre 1943. Dans l'après-midi du 23, le camion de Claude Tanguy allait à Landerneau récupérer les marins anglais et le courrier destiné à l'Angleterre, Mao, Sarol et Derrien assuraient la sécurité avec grenades et mitraillettes.

Vers minuit, Mao entra en contact, par phonie, avec le bâtiment anglais croisant au large. Mais le mauvais temps fit qu'aucun canot ne put quitter le navire et le départ fut annulé.

Tout le monde se réfugia chez Guillaume Le Guen, à la presqu'île de Sainte-Marguerite, et, à l'aube, Derrien dépêchait la camionnette Tanguy pour prendre les hommes, répartis ensuite entre Lannilis et Tréglonou.

Pour quelques-uns, ce fut l'occasion d'un mémorable réveillon. Ils avaient trouvé asile chez M. Jean Le Hir en même temps que Mao, Sarol, Jeannot et Michel. Claude Tanguy arriva avec les deux marins anglais qu'il hébergeait, puis ce fut Amédée Rolland ... On trinqua, la gaieté monta jusqu'à chanter "La Marseillaise" et "Typperary". Imprudence, car un hangar dans la cour était occupé par les Allemands et deux sentinelles faisaient les cent pas devant la maison.

Pour comble, dans l'euphorie de la soirée, Jean Le Hir les invita à trinquer avec toute l'assemblée.

Fort heureusement, Derrien qui passait sur la route entendit les chants et les ultimes bouteilles de champagne vidées, l'on se sépara.

Le lendemain, la radio passait le message "le Loing est une rivière rapide". Et, cette fois-ci, l'expédition réussit pleinement.

"Les Cahiers de l'Iroise"
(Juillet-Septembre 1974).



De gauche à droite, une employée des Ets TANGUY, able seamen Harold PICKLES et Roger BARTLEY, une employée ; devant, M. Claude TANGUY. Derrière lui, Lt Guy HAMILTON, Lt Cdr David BIRKIN, Commandant Ted DAVIS, Mme TANGUY, Jean et Edouard TANGUY, en août 1944, à LANNILIS.

Lors du bombardement de Brest, le 6 Mars 1943, Marie Félicie LE GOFF, épouse de J.L. GUELENNOC, est tuée à Lambézellec.

Année de la libération de Landéda.

Elle apporte aussi ses deuils.

Le 23 Janvier, décède à Oran Ambroise PRONOST, du "BRETAGNE".

Le journal tenu par Jean-Constant LE HIR, que nous présentons plus loin, nous renseigne sur les événements quotidiens de cette année 1944.

Le 29 Avril, le destroyer canadien "ATHABASKAN" est coulé au nord de l'île Vierge lors d'un combat qui l'oppose à des torpilleurs allemands. D'ici, on entendit le bruit de la canonnade et la presse de l'époque annonça l'événement dans un communiqué laconique.

46 marins purent être recueillis par un autre navire canadien, 37 furent portés disparus, 91 corps s'échouèrent sur la côte, 87 marins furent sauvés par les Allemands dont 28 débarquèrent à l'Aber-Wrac'h. L'un d'eux décéda sur la cale des suites de ses blessures. Son corps déposé dans le dépôt de machine de la gare fut ensuite inhumé dans le cimetière communal par la troupe allemande.

**L'« Athabaska »
a coulé au large
des côtes de Bretagne**

Berlin, 2. — Le contre-torpilleur ennemi de la classe Tribal, coulé hier matin, au large des côtes de Bretagne, par des torpilleurs allemands, est le destroyer canadien « Athabaska ». De construction récente, ce navire, qui ne figure sur aucune liste de la flotte anglaise, avait, le 26 avril, coulé un torpilleur allemand dans les mêmes eaux.

Le nombre des membres de l'équipage canadien repêchés par les bâtiments de guerre et les navires de sauvetage allemands, est de 87, dont 85 vivants. Deux officiers et 49 hommes sont en bonne santé; quatre officiers et trente hommes sont blessés.

Il s'appelait John Mac NEIL, originaire de Cocre Buiton Osland (Canada) (Voir "Cahiers de Landéda" N°9).

Les 27 autres furent regroupés dans la cour de l'hôtel "Belle Vue" avant d'être transférés à Brest puis dans un camp de prisonniers.

Le 6 Juin marque le tournant de la guerre. Le débarquement donne lieu à de violents combats, mais le 30 Juillet, les Alliés percent le front allemand à Avranches et déferlent vers l'ouest et vers Paris libérée le 23 Août.

L'avance des armées alliées est facilitée par l'action des "Forces Françaises de l'Intérieur" (F.F.I.) qui, partout, harcèlent les Allemands en retraite.

Bénéficiant de parachutages d'armes dans la nuit du 2 au 3 Août, les patriotes du canton vont pouvoir passer à l'action.

On sent chez l'occupant un certain désarroi.

Le 4 Août, les vivres et les munitions de la compagnie allemande sont évacués de Landéda.

L'offensive de la Résistance contre les positions allemandes du secteur est fixée à la nuit du 5 au 6, à une heure du matin. Elle vise Kerbabu, Tréglonou ainsi que Paluden (cette opération est annulée en raison du renforcement de la défense prévenue de l'attaque par une femme de service).

Le 5 Août, au retour de mission, surpris par une patrouille, Jean TREGUER, Jean et Joseph BIHANNIC, Lucien CHAPEL, sont faits prisonniers et conduits à Lannilis. Combattants sans uniforme, considérés comme terroristes, ils ne pouvaient être que fusillés et ne durent la vie "qu'à l'intervention du Docteur LE BERRE de Lannilis, en échange et en reconnaissance des soins prodigués à des Allemands blessés dans un accident de side-car".

(A. BOSSARD - "Lannilis, coeur des Abers")

Le rapport d'Etienne MANACH, adjoint au chef cantonal, dans le "Livre d'or de la France Combattante et Résistance", décrit le déroulement des opérations menées contre les positions allemandes.

Nuit du 5 au 6 Août 1944 - Le chef cantonal reçoit l'ordre d'attaquer les positions ennemies situées à Kerbabu en Lannilis et la casemate du pont de Tréglonou. L'attaque doit être générale et doit se faire à une heure du matin. La section de Tréglonou demande l'honneur d'attaquer la casemate de chez elle, satisfaction lui est donnée avec un effectif de 40 hommes, le restant, soit un effectif de 85 hommes, attaquera Kerbabu. A 23 h.30, nos hommes quittent le terrain.

L'ennemi ayant été mis au courant de nos intentions, renforce à temps ses positions, nous allions subir un échec surtout à Kerbabu où nos patriotes se sont trouvés en face d'une centaine d'hommes sur la défensive et non 25 comme il nous était signalé.

Nos hommes commencent par encercler la position ennemie et se préparent à l'attaque. A 1 heure, le signal est donné, tous les hommes bondissent vers les objectifs assignés, ils sont arrêtés et cloués au sol par un violent tir de barrage. Néanmoins, quelques groupes réussissent à avancer et donnent l'assaut à la position. L'ennemi, supérieur en nombre, en matériel et terré dans des emplacements de tir préparés à l'avance, interdit par son feu l'accès à la position. Le chef de détachement juge inutile de continuer le combat et donne l'ordre de repli; au même moment l'ennemi contre-attaque. Nos hommes se regroupent au point de ralliement où l'on procède à l'appel. 9 manquants. Ce sont:

- Jean CARAES, de Landéda, Chef de section,
 - Jean-François LAOT, de Lannilis, jeune volontaire de 18 ans, tué à son poste de combat,
 - Théophile TROADEC, de Tréglonou,
 - François ROLLAND, de Landéda,
 - François COUM, de Landéda,
 - Olivier LE BRIS, de Tréglonou,
 - Prosper GUIZIOU, de Tréglonou,
 - Roger STEPHAN, de Tréglonou,
 - François FALHUN, de Tréglonou,
- blessés et tombés entre les mains de l'ennemi, qui les ont achevés.

"Tandis que l'on se bat à Kerbabu, l'attaque de la casemate de Tréglonou se déclenche. Les Allemands s'y enferment. Une auto s'arrête en face de l'ouvrage, trois officiers allemands et le chauffeur russe en descendent. Tirs des patriotes: deux officiers sont tués, les deux autres passagers, blessés, faits prisonniers. Le chef de section veut se servir de l'officier rescapé pour obliger les Allemands de la casemate à se rendre. La porte s'ouvre et deux soldats attirent à eux l'officier. Le chef de section les descend tous les trois et doit battre en retraite. Un patriote, J.-L. LANDURE, de Landéda, devait être tué à son poste de combat ..."

G.M. Thomas
"Les Cahiers de l'Iroise" (1)

L'intervention des F.F.I. créa chez l'occupant un climat d'insécurité propice à la démoralisation. Mais on pouvait craindre de sa part des représailles incitant la population à s'éloigner du bourg dans la soirée du 10.

Prévoyant leur départ, les Allemands prennent un certain nombre de mesures :

Le 7, ils font sauter la cale et le terre-plein de la gare, occasionnant des dégâts aux maisons proches.

Le 8, la "Gast" quitte les Anges, libérant plusieurs maisons.

Le 9, la garnison de l'Aber-Wrac'h rejoint Menez-ar-Godez avec armes et bagages.

Le 10, les Allemands réquisitionnent hommes et charrettes pour transporter à Brest armes et matériels. Certains convoyeurs ne reviendront à Landéda que deux semaines après, encore heureux de retrouver leur famille.



La cale en 1947
(Reconstruite en 1948).

Ushine

Dienststelle 30988

10.8.1944

498 / *5*

B e s c h e i n i g u n g

Der F r e g u e r , wohnhaft in Landeda hat die letzten vier Tage Geräte-Transporte für die Wehrmacht durchgeführt. Heute Transporte nach Brest.

Sämtliche Dienststellen und Streifen werden gebeten, den oben Genannten ungehindert nach seinem Wohnort zurückkehren zu

lassen, *sonst wäre auf dem Wege*.



Hauptmann und Zugführer (K) *[Signature]*

TREGUER, habitant de Landéda a, ces 4 derniers jours, effectué des transports de matériel pour l'armée allemande. Aujourd'hui des transports vers Brest.

Tous les services et patrouilles sont priés de laisser passer la personne susnommée regagner son domicile.

Die französischen Zivilisten haben mit Pferden und Charettes für die deutsche Wehrmacht gearbeitet und befinden sich auf dem Rückwege nach ihren Wohnorten. Arbeitszeit: 7 Tage.

Mairie
de Landéda

[Signature]
Hauptmann.

49

Les civils français ont travaillé avec des chevaux et des charrettes pour l'armée allemande et se trouvent sur le chemin du retour vers leur domicile. Durée du travail: 7 jours.

L'armée américaine continue son avance.

Venant de Lesneven, les Américains entrent le 10 à Plouguerneau et dans la soirée quelques chars partent en opération vers Lannilis.

- 11 AOUT 1944 -

Dans la matinée, les Américains sont à Bel Air et s'apprêtent à faire leur entrée dans le bourg où les Allemands regroupés semblent décidés à se défendre ... N'ont-ils pas mis en batterie leurs mitrailleuses!

Plusieurs jeunes, enthousiastes et peut-être aussi inconscients du danger, partent à travers champs informer les libérateurs des dispositions prises dans le bourg. Qu'importe! Quelques coups de canon pourraient être persuasifs! ...

Mais les Allemands ne sont pas vraiment décidés au combat. Finalement le bon sens l'emporte. Des parlementaires munis de drapeaux blancs se rencontrent. L'accord se fait. Se rendre: oui, mais pas à la Résistance, pas à des "terroristes", mais à une armée "régulière" et dans les formes, ce qui explique le regroupement en ordre des unités allemandes.

A 11 heures, ce sont les adieux.

A 11 heures 17, les Allemands, maintenant prisonniers, quittent Landéda sous les cris et huées de la population, réaction compréhensible après quatre ans d'occupation, de tension et d'attente! ...





Dans le clocher, un soldat américain remplace le guetteur allemand.





Départ du Commandant TREU sur un char américain.

C'est partout l'enthousiasme qui va s'accroissant, alimenté par force libations! Ne faut-il pas fêter cet événement? ***

Dans ce climat d'exubérance, un neodarme se voit même dépossédé de son esprit. La joie occasionnée par la libération sera de courte durée.

Les "Russes blancs" incorporés dans les troupes allemandes encore stationnées à Saint-Pabu tirent sur Landéda. Déjà, dans la matinée, un obus a éclaté, à "La Salle", sur la maison de Jean APPRIOU, occasionnant des dégâts.

Dans l'après-midi, le drame frappe Leuriou.

Pierre LE GOFF et sa femme Marie L'HOSTIS sont tués par un obus, leur fille Marie-Louise et son oncle Charles LE ROUX, blessés, mourront à Lesneven où ils ont été transportés.

Paul LE GOFF, âgé de six ans, devra être amputé de la jambe gauche et Marie-Antoinette L'HOSTIS, veuve de Charles LE ROUX, est également gravement blessée. *(Elle décèdera le 6-11-44).*

Avant leur départ de Landéda, les Américains, par mesure de précaution, dans la crainte d'un retour offensif des Allemands, font sauter les blockhaus d'Ar Mean.

Le 14 Août, l'heure française est rétablie.

Loin de sa Bretagne, Louis GOURVENNEC, trouve la mort, à Cavalière, dans le Var, lors du débarquement de Provence, le 15 Août.



Noël 1944

Ce sont les Anglais qui, les premiers, font leur apparition le 16 Août.

Le dragueur "Cambridshire", parti de Plymouth, chargé d'escorter un petit pétrolier, se présente à l'entrée de l'aber, voit au passage un torpilleur allemand échoué dans la baie des Anges et guidé par un vieux pêcheur, mouille dans le port.

Qu'on imagine la surprise puis la joie des habitants habitués depuis quatre ans à la présence des bateaux et des équipages allemands!

C'est un véritable assaut que subit le navire de la part des jeunes du pays désireux de voir de près ces marins venus d'outre-Manche!

Certes, on ne parle pas la même langue mais on se comprend quand même! On échange oeufs, beurre, poisson contre cigarettes et chocolat!

Au bourg c'est aussi un accueil chaleureux qui leur est réservé. Le recteur invite les officiers à partager au presbytère, une bouteille rescapée de l'occupation. On trinque à la santé du roi George, du général Eisenhower et de de Gaulle!

C'est partout l'enthousiasme qui va s'accroissant, alimenté par force libations! Ne faut-il pas fêter cet événement?

Dans ce climat d'exubérance, un gendarme se voit même dépossédé de son képi! Sacrilège! Protestations, mais finalement récupération. "L'incident diplomatique" était évité!...

Une dizaine de jours plus tard, les navires anglais quittent l'Aber-Wrac'h, remplacés par les vedettes des Forces Navales Françaises Libres.



Qui se reconnaîtra?



Fin Août 1944, la victoire en Normandie est acquise. Après le désastre de Falaise, les débris de l'armée allemande refluent vers la Seine et le 27 Août, la 2ème D.B. de Leclerc fera son entrée à Paris. En Bretagne, les Allemands ne s'accrochent plus qu'à Lorient, Saint-Nazaire et encore à Brest que les Américains sont décidés à enlever coûte que coûte.

C'est pourquoi le 25 Août, les vedettes reçoivent l'ordre de rejoindre l'Aber-Wrac'h où, depuis quelques jours, le commandant en chef de Plymouth a déjà basé quelques vedettes anglaises pour assurer le blocus de Brest. Les préparatifs sont poussés d'une façon fébrile. Pour la première fois, on va quitter la base pour plusieurs jours et le S.O. décide d'emmener l'ingénieur-mécanicien avec quelques-uns de ses hommes et un lot de pièces de rechange. Pour la première fois également, on va mettre le pied sur la terre de France, voir des Français "chez eux", retrouver la Bretagne et, dans cette perspective, chacun éprouve une émotion intraduisible.

Le départ a lieu à 0 heure par une nuit d'un noir d'encre. Par une mer plutôt méchante, les vedettes mettent le cap sur l'île Vierge en file indienne avec des bidons d'huile arrimés sur le pont. A 7 h.00 du matin, elles pénètrent dans l'étroit estuaire de l'Aber-Wrac'h pour venir faire le plein le long d'une citerne arrivée la veille de Plymouth. Mais personne ne se soucie de l'essence. Toutes les jumelles fouillent le fond de la rivière où l'on aperçoit un petit village de chez nous, avec ses barques de pêche dont les mâts dodelinent doucement derrière une jetée détruite, ses vieux pêcheurs groupés sur le quai et ses petites maisons grises qui annoncent en bon français cette fois "Café - Epicerie - Hôtel Bellevue".

La corvée de l'essence terminée, les vedettes s'enfoncent dans la rivière et viennent s'amarrer à une petite bouée rouge à 200 mètres de la jetée. Alors, là-bas sur le quai, c'est l'agitation soudaine. De terre, on distingue les pavillons français; ce sont des marins français et non plus des anglais qui viennent mouiller à l'Aber-Wrac'h. Voilà le village tout entier qui se précipite dans les embarcations, fait force de rame et, en un clin d'oeil, envahit les bateaux. Une marée humaine se juche qui sur les tubes lance-torpilles, qui sur les grenades, qui sur la passerelle ...

- Vous êtes Français?
- D'où venez-vous?
- Qu'est-ce que c'est que ces bateaux?
- Vous êtes de chez de Gaulle?
- Vous restez longtemps?
- Quand avez-vous quitté la France?

Questions et réponses s'entrecroisent.

- Vous connaissez les Le Gall de Ploudalmézeau?
- Vous n'avez pas de nouvelles de Saint-Renan?
- Les vedettes allemandes venaient mouiller juste là où vous êtes ...
- Savez-vous ce qu'est devenu Yves Bertel qui est parti chez de Gaulle en Août 1942?

- Je suis un ancien second-maître de la Marine, moi, et je n'ai jamais servi les Allemands...

- Commandant, vous ne pouvez pas m'emmener en Angleterre?

Les pêcheurs offrent leur poisson, les matelots des M.T.B. distribuent pain blanc, cigarettes et boîtes de conserves. C'est un tohu-bohu indescriptible où personne ne s'entend et ne se reconnaît mais personne ne s'en soucie et chacun est trop heureux de retrouver des compatriotes de "l'autre bord", de recevoir des nouvelles et d'en donner, de toucher en chair et en os ces gens dont, les uns et les autres entendaient tant parler à la radio depuis quatre ans.

Les vedettes restent un mois à l'Aber-Wrac'h et, pendant ce mois, les habitants reçoivent à bras ouverts les équipages de la flottille. L'hôtel Bellevue est adopté d'emblée comme nouvelle base; officiers et équipages y ont toujours leur table prête.

- Ça fait plaisir tout de même de voir des marins français!

D'ailleurs, c'est à qui recevra un marin chez lui et l'on s'excuse de la pauvre chère et des difficultés du moment; mais on court déterrer dans le fond du jardin des bouteilles poudreuses d'avant la débâcle et on se procure chez des voisins une douzaine d'oeufs ou un lapin.

Des matelots, dont les familles habitent au voisinage, passent quelques jours chez eux, dans leur maison, et tout le monde se presse pour écouter leurs récits. Chacun est fier d'avoir "un du bourg" chez de Gaulle. Les officiers rendent visite aux F.F.I. sur le front de Brest, parcourent les lignes pour voir une "bataille sur terre", et reviennent avec des trophées hétéroclites, casques brisés, fusils hors d'usage, insignes à croix gammée.

Mais chaque fois que le temps le permet, les vedettes appareillent.



Quelques marins à l'Aber-Wrac'h

A la mi-Septembre, le blocus de Brest se resserre et, le 21, la ville est enfin libérée. Il n'est pas possible de pénétrer dans le port, barré par de nombreux champs de mines. Dès le lendemain de la capitulation, les Français se précipitent en ville. Le spectacle est démoralisant. Partout des destructions. Saint-Pierre en ruines, l'arsenal réduit à quelques pans de mur, le grand pont coupé en deux dans la rivière, la place de la Liberté transformée en une immense carrière de sable, les jetées du port déchiquetées régulièrement tous les 100 mètres et sur tout cela une poussière fine et impalpable comme si la terre elle-même avait été broyée par les bombes et les obus. Le cœur lourd, on poursuit ce triste pèlerinage. Brest n'est plus que murs noircis, ferrailles tordues, décombres brûlants. Ici les restes d'une inscription: "Hôtel Mod..."; là, une porte d'un cinéma béant sur le vide. Ailleurs un jardin intérieur, maintenant en pleine vue; des arbres déchiquetés des cratères béants. Comment et quand pourra-t-on reconstruire tout cela?

Enfin, le 25 Septembre, impatientes de repartir pour de nouvelles opérations, les vedettes disent adieu à l'hôtel Bellevue, à l'Aber-Wrac'h et ses habitants et retournent à Dartmouth.

(Histoire des Forces Navales Françaises Libres)



→
De gauche à droite:
l'aspirant R. Gaultier,
officier en second de la M.T.B. 227,
l'E.V. 2 P. de Cazanove, commandant,
et l'aspirant Ph. Victor,
officier en stage avant de devenir officier en second.



Pendant tout ce temps, la guerre continue à frapper, provoquant de nouvelles victimes militaires et civiles.

Le 20 Août, Jean GUELENNOC est blessé à la Maison Blanche (Pointe^{du} Vill) par l'explosion d'une mine.

Le 29 Août, dans le méchou "Ar Vourch", une mine éclate tuant un prisonnier allemand Jakob BOUCHSEIN et en blessant un autre.

Le 1er Septembre, Etienne KERVAJAN, réfugié à Guissény, artificier spécialiste aux F.F.I., est tué par l'explosion de la mine qu'il avait été chargé de désamorcer au lieu-dit "La Salle".

Le 7 Septembre, Jean-Louis GUIZIOU, marin, second-maître fusilier, meurt au champ d'honneur à Luzy dans la Nièvre.

Le 28, Joseph KERDUFF, maître radio, décède à Passy en Haute-Savoie.

Le 30, à 18 heures, Adrien Louis GUELENNOC, de Streat Glas, est tué à la suite d'un accident dû à l'éclatement d'un obus allemand.

Après la libération de Landéda, la lutte continue pour libérer la région et Brest massivement bombardée.

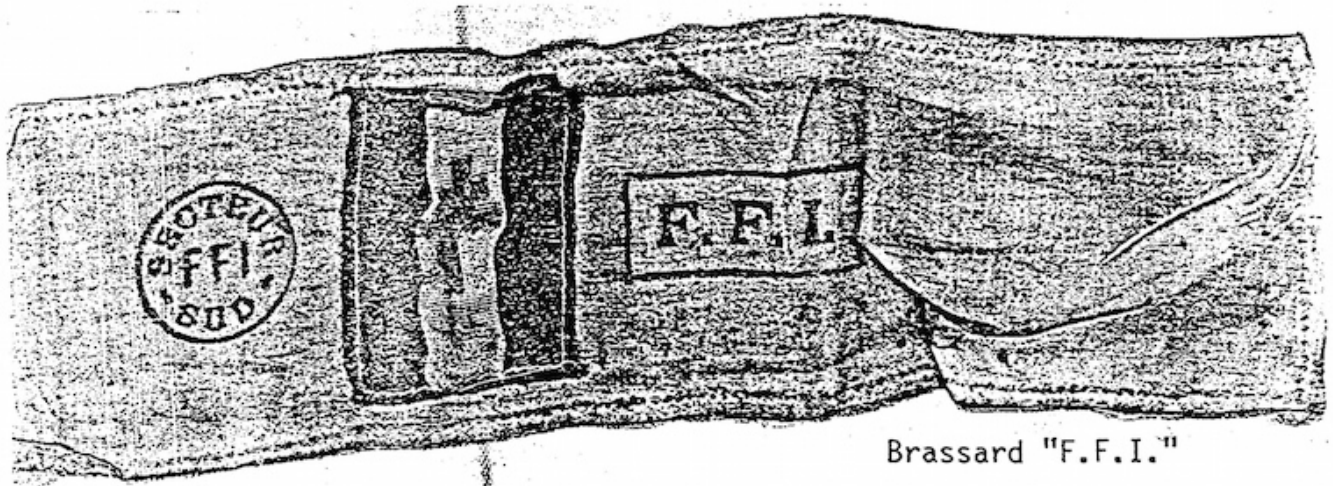
Le 23, Milizac est occupée, le 29 Saint-Renan est libérée.

Le 9 Septembre, Pierre INIZAN est tué au combat à Plougonvelin.

Le général RAMCKE, commandant de la garnison de Brest, refuse de se rendre et part pour Crozon où il pense pouvoir tenir tête à ses adversaires.

Le 18 Septembre, Brest capitule. RAMCKE sera capturé le 23 à la Pointe des Espagnols.

Le 22 Septembre, les F.F.I. reçoivent l'ordre de repli et regagnent leurs cantonnements en vue des opérations de démobilisation.



Brassard "F.F.I."

Le 19 Décembre 1944, un arrêté préfectoral dissout le Conseil Municipal et nomme les nouveaux conseillers qui élisent comme Maire Monsieur Emile KERVERN, ancien notaire.

LE PREFET DE LA LIBERATION,

Vu l'ordonnance du 10 Janvier 1944 portant division du territoire de la Métropole en Commissariats Régionaux de la République, et notamment l'article 4.

Vu l'ordonnance du 21 Avril 1944 portant organisation des Pouvoirs Publics en France, après la Libération,

Vu la délégation donnée aux Préfets par le Commissaire Régional de la République à RENNES,

Vu l'avis du Comité Départemental de la Libération,

A R R E T E :

ARTICLE 1er. - Le Conseil Municipal de la commune de LANDEDA est dissous.

ARTICLE 2. - Le nouveau Conseil Municipal est constitué comme suit :

MM. BIHANNIC Gongat	Cultivateur	Conseiller Munic. élu
MAGUER Ambroise	d°	d°
ABIILY Jean	Pêcheur	
BESCOND Jean	Cordonnier	
BIHANNIC François	Goémonnier	
FAIHUN Aimé	Commerçant	
KERVERN Etienne	Ancien notaire	
LE ROUX Victor	Retraité	
MORVAN Albert	Comptable	
MORVAN Louis	Cultivateur	
TREGUER Jean Marie	d°	

ARTICLE 3. - M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Sous-Préfet de BREST sont chargés, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

POUR AMPLIATION
Le Secrétaire Général

QUIMPER, le 19 DEC 1944
LE PREFET
L E C O M T E

- Destinataires :
- Commissaire Régional
- Sous-Préfet de BREST
- Conseil Municipal de LANDEDA
- M. KERAUDY, ancien Maire
- M. D.L.
- Subdivision
- 3e Division
- Archives (4)



La guerre s'est éloignée vers l'est. La vie reprend peu à peu en dépit des restrictions qui persistent.

Des prisonniers travaillent au déminage sur le territoire de la commune. Ils seront encore 52 en Janvier 1946.

Les dégâts causés par les Allemands avant leur départ ne seront pas encore réparés le 27 Décembre 1946.

A Poulcansot, *"il existe toujours un câble d'acier qui porte une cinquantaine de mines. Si, par suite d'une tempête ou tout autre raison, le câble se rompt, cela entraînerait une explosion qui ne serait pas sans danger pour les maisons avoisinantes. Déjà, sur une grève de l'Armorique, un éboulement a occasionné l'explosion d'un tas de mines qui se trouvait au pied de la falaise"*. (Lettre du 23 Janvier 1945).

Loin de son pays natal, Jean LEON, du 10ème Régiment de Tirailleurs Sénégalais, né le 22 Juillet 1927, décède à l'hôpital de Duéros à Blida (Algérie), le 4 Mai, des suites de maladie.

Bien sûr on suit l'évolution du conflit, l'avance des Alliés à l'est et à l'ouest, l'écroulement du Reich. On applaudit au suicide d'Hitler le 1er Mai à Berlin ...

Enfin, le cauchemar se termine le 8 Mai. L'Allemagne capitule et ici comme partout en France, c'est l'explosion de joie tempérée cependant à la pensée de tous ceux qui ne peuvent la partager: victimes civiles et combattants avec ou sans uniforme qui ont, à leur modeste place, contribué à cette victoire qu'ils espéraient.



Les six derniers prisonniers et les déportés du travail regagnent Landéda et retrouvent les leurs.

Le 11 Novembre 1947, un insigne spécial est remis aux mères, veuves et veufs des "Morts pour la France". Ils sont 43: 5 ascendants, 5 ascendantes, 14 mères, 3 pères, 15 veuves et 1 veuf.

Il faudra plusieurs années encore pour que la France se reconstruise et que les cartes d'alimentation disparaissent, mais restera le souvenir d'une période difficile, douloureuse et barbare !...

- BIBLIOGRAPHIE -

- Archives
- "Par les nuits les plus longues" - R. UGUEN.
- "Gendarme et Résistant" - J.-F. DERRIEN.
- "Brest au combat" - A. VULLIEZ.
- "Cahiers de l'Iroise".
- "Le monde du 20ème siècle" - J.M. BERNARD.

Nous remercions toutes les personnes qui ont bien voulu fournir témoignages et documents.

Nous remercions, aussi, par avance, celles et ceux qui voudront bien faire part de leurs observations afin de compléter, en vue de l'améliorer, cette modeste histoire de Landéda entre 1940 et 1944.

J. et S. MICHEL

2 Août 1947
J. et S. Michel



JOURNAL DE J.C LEHIR

communiqué par Madame TAKVORIAN, sa fille, que nous remercions.

Comme son épouse Marcelle GUEGUEN, Jean-Constant LEHIR occupe à la Mairie un poste de secrétaire adjoint à partir du 14 Décembre 1940

Samedi 15 février 1941.

Bombardier anglais descendu 18^h45 - hour E.C. à Saint Paul

Mardi 18 février 1941.

Inhumation au cimetière de Lannilis de 3 ariateurs tués à St Paul

Mardi 4 mars 1941 - Maire de Plouguerneau, incarcéré à l'Abbaye de Trébeuc.

Vendredi 21 mars 1941 - Maire de Plouguerneau relâché

Dimanche 30 mars (Pâques) - Bombardement de l'île des Moines en baie de l'Abbaye de Trébeuc (3 bombes) 21^h

Mercredi 2 avril 1941.

Inhumation au cimetière de Lannilis de 3 ariateurs anglais tués hier à Bourg Blanc, près du Labou.

Vendredi 4 avril 1941.

Bombardement de Brest. Par la R.A.F. Destruction du Continental

Lundi 11^e Avril 1941. (Pâques)

Bombardement de Brest - Square la Tour d'Auvergne - Hôpital civil - Préfecture maritime - centaine de victimes
3 bombes tombées au ^{vers 0^h30} ~~lieu~~ dont 2 dans champ derrière chez Le Borgne
1 autre dans le jardin de Menez + Le Lia (Lannilis)

Samedi 3 mai 1941.

Bombardement de Brest - Gros incendies quartier St Michel
29 maisons détruites

Dimanche 8 juin 1941.

3 bombes tombées vers d'Azas Paluden et à Prat ar Coan.

Samedi 11^e juin 1941 - 3 bombes tombées à Porbeach Lannilis

Mercredi 2 juillet 1941 - 1^h45 - 7 bombes tombées dans Creachion Kerisquin dont 2 non éclatées - Penz Argène

Samedi 5 juillet 1941 - Violent bombardement de Brest. Destruction de la Salle des fêtes - bibliothèque - musée - Bouguen - Monument américain de 14h45 à 21h30. 27 victimes à Relecq. Kerhuon.

Jeudi 24 juillet 1941 - Violent bombardement sur Brest de 14h15 à 16h. 2 explosions vers 14h17 - 1 avion anglais abattu, chute 14h38 - 1 parachutiste (sur 17 appareils à 15h10) - 1 avion allemand abattu près de Keraxeda (Plouguen). Jules Guiric de Lannilis a manqué d'être blessé par une balle d'avion.

Mercredi 3 Septembre - Bombardement sur Brest de 22h30 à 24h.

Dimanche 14 Septembre - Bombardement sur Brest de 21h30 à 22h56 - 3 explosions à 22h25.

Jeudi 2 octobre - Bombardement sur Brest de 21h30 à 21h45 - les postes de l'Abbaye de Tréguier ont été tirés.

Vendredi 3 octobre - d° de 9h15 à 9h30

Lundi 3 novembre - d° 20h55

Jeudi 30 octobre - mitraille phare de Vierge 11h à midi

Dimanche 23 novembre - d° 20h

Mardi 25 novembre - d° 20h

Dimanche 7 Décembre - d° 19h15 à 20h12

Vend. et Sam. 11 et 12 Décembre - d° 19h30 à 20h30

Samedi 13 Décembre - bateau coulé au large de Stagador par avion vers 18h.

Jeudi 15 Décembre - Bombardement de Brest 19h23

Mardi 16 et mercredi 17 - d° 19h30 à 21h30
15 ou 20 fusées éclairantes.

Marsouadi - Jeudi 18 Décembre - Grand bombardement sur Brest de 13h15 à 14h. 2 bombardiers anglais abattus - 1 sur Plouguerneau l'autre en mer (au nord) ainsi qu'un chasseur, plus de 50 appareils ensemble en plein vol. 13h35 chute de l'appareil. 19h30. alerte sur Brest.

23 Décembre - Grand bombardement sur Brest de 19h à 22h. Gros dégâts au Pilier Rouge - Ecole de Sœurs de la Croix - 200 jet. allem. environ - Citroën

28 Décembre Vu débris du bombardier quadri-
moteur anglais abattu à Plouguerneau, ainsi que les 2
bombes des 2 ayoteurs tués.

30 Décembre 1941 - 15^h15. Grande attaque aérienne
par la R.A.F. 1 chasseur allem. et 1 bombardier britanni-
que abattus.

24 Décembre 1941 - 20^h. Bombardement sur
Brest. Bombe sur chapelle de l'école N.D. Bonne Nouvelle
Lambézellec - 4 frères tués.

Vendredi 2 Janvier 1942 - Bombardement sur Brest 20^h
Dépôts rhénans Pasteur et Guyot.

Mardi 6 Janvier - 2^h 6^h30 7^h. Bombes tombées à
la Croix Rouge à Lannilis soir vers 19^h30 21.30

Mercredi 7 Janvier

8

9

10

Incendie Jeanne d'Arc.
3^h à 8^h.

25 Janvier 1942.

26

28

4^h.

Vendredi 12 Février 1942. Bataille aéro navale dans le Pas de
Calais. 12^h. Bateau allemands "Scharnhorst" "Gneisenau"
Prinz Eugen

53 au 4 Mars ^{multiple} Bombardement de la banlieue parisienne
par la R.A.F. 600 tués 1000 blessés

Samedi 19 août 28 Mars 1942 5^h. Coup de main de
Saint-Nazaire.

25 Juin 1942. vers 18^h Combat aéro naval
2 chasseurs allemands abattus 1 ou 2 bateaux coulés

19 août 1942. Coup de main de Dieppe
Coup-feu de 21^h30 à 6^h. Garnison de Lannilis à Kérouan
et Ronel

21 octobre 1942. 14h05. environ 25 avions vers Brest.

16 novembre 1942. vers 14h30. Incendie de l'école des
garçons - Familis

Samedi 7. novembre 1942. Bombardement de Brest
20 appareils vers 12h45. et 11 appareils vers 16h45

Dimanche 8 novembre 1942. Débarquement du Corps expé-
ditionnaire américain, à Alger, oran, et au Maroc

mercredi 11 novembre. Enghèvement de la zone libre
par les armées allemandes.

Vendredi 24 novembre. Entrée des allemands à Toulon.
Sabotage de l'Escadre.

24 Décembre 1942. Meurtre de l'amiral Darlan
à Alger.

Samedi 23 janvier 1943. 35 avions } Bombardement
Mardi 26 - 20h. } de Brest

Vendredi 29 janvier 1943 - vers 14h. Bombardement du
yadoc de Morlaix. 106 vict.

4 Février 1943. ^{matinée} Cadavre d'un soldat apatém
probablement en anglais. trouvé sans tête ni mains sur la
petite île de Taricq par Gougat Bihanic. Inhumation le 6
2-43. à 16h. au cimetière communal.

Samedi 13 Février 1943. 20h Bomb. Lorient et Brest

Samedi 27 Février. 14h45. 7 minutes. Gros bombardement
sur Brest par les américains. 1 obus petit calibre
20 ou 25 lb tombé sur le toit côté nord vers 14h45. ^{chez queguen - vu}
Destruction caserne Lantaras - le landais - l'Hôpital marin ^{non et obus dans}
et civile - l'Harteloire - l'arsenal. 51 morts. ^{premier}
Brasserie de Kormou

5 Mars 1943. 17h35 à 40. Bombardement de
Brest. Dépôt de la Marine - 1 avion abattu entre Portzacc
et Ploudalmezeau.

Samedi 6 Mars. apr. midi Gros bombardement sur Brest et Kerinou. Cne de Penfeld. 1 femme orig de Landéda a été tuée. - grosses explosions.

Lundi 8 Mars 1943 apr. midi Bombardement de Rennes. Gare. Champ de Mars. Zoo. etc.

Samedi 3 Avril 1943 17^h15. 12 bombardiers sur Brest.

Dimanche 4 avril 1943 après midi Bombardement Suresnes. - Longchamp. Bois de Boulogne.

mercredi 7 avril 1943. 13^h25. Hydroavion sur bourg Landéda à 75^m altitude environ, attaqué par 13 C.A. Aber Wract. Croas Ubella. Cleng-Foz. abattu en mer près du Yougot.

Samedi 13 Avril 1943. - Bombardement sur Brest. près de 50 appareils à moyenne altitude

16 Avril 1943 - 13^h35. Bombardement de Brest. 13 appareils dont 2 abattus. Gros incendies sur Brest au bourg de Plouguerneau. l'autre vers St Pierre. Dégâts à Saint-Pierre. Gare G.V. Usine à gaz. centrale électrique. car Bodiger.

Dimanche 2 mai 1943. Un ballon captif venant du nord a accroché les câbles électriques à H.T. Viofort vent du nord.

sans pain du 21 mai au 7 juin 1943.

Jendredi 24 Juin 1943 - Bombardement de l'aérodrome de Guipavas à 16^h35. 16 appareils. 2 bombardiers abattus en flammes vers Guipavas. 150 bombes environ.

mercredi 30 Juin 1943. 13^h45. Avion tombé en mer entre Saint Michel et Kerizac - 1 parachutiste recueilli.

Samedi 10 juillet 1943. matin. Evacuation de la Sicile pour les troupes anglo-américaines.

Samedi 10 juillet 1943. entre 2 et 3^h. Transports et vedettes
attaqués par torpilleurs britannique coulés, entre Ossesant
et Kergoz. 56 blessés + 17. et 15 morts débarqués à l'Aber Wrach
dans la matinée. Un hydravion sanitaire a capoté et coulé
avec une trentaine d'hommes

Nuit de samedi 10 à dimanche 11 juillet 1943. Bateau
de pêche de Goulven Le Deun, de Pen ar Bez est parti
de Clouguivy, vers une destination inconnue.

Lundi 26 juillet 1943. Ayons appris la démission de
Benito Mussolini, survenue hier 24.25

Mardi 3 août 1943 de 20^h 15 à 20^h 35. Combat aérien
plus de 50 appareils B.C.A. raid sur Guiparas.
3 avions abattus vers Plouguin. Jeune breizhais avec deux
sur la grand route de Lannilis, entre le chemin de Pellan
et celui de la Motte. (ciel bleu)

Mercredi 11 août à 15^h 23 une vingtaine d'avions
britanniques ont attaqué 7 vedettes lance torpilles, dans
le port de l'Aber Wrach. 1 coulé en plein chenal. 2 torpilles
grosse colonne de fumée noire - violente B.C.A.
Alerte et tir de B.C.A. le soir vers 20^h 20. 12 voyes.

Vendredi 12 août 43 à 15^h violent tir de B.C.A. sur avions
de la R.A.F. 1 tué, 2 blessés

Dimanche 15 août 1943 à 16^h 20. Combat aérien au dessus
de l'Aber Wrach. (Fête - Radio-Car) Procession

Samedi 21-8-43 vers 16^h 30. Départ de Roger Coz, du
port de l'Aber Wrach. Héol II

30-8-43 vers 16^h 30. Des avions ont mitraillé
un bateau sablier entre la petite île et Kergoz.

1 matelot sablier a été tué d'une balle à la tête - Besire
Sévère blessé au cou et à la poitrine

8-9-43. à 19^h appris la capitulation de l'Italie
Armistice conclus le 3 septembre

Mercredi 15-9-43 Bombardement de Paris 15^h et 16^h
Nantes
Montluçon

Mercredi 22-9-43 vers 17^h30 12 quadrimoteurs accompa-
gnés de nombreux chasseurs ont bombardé l'aérodrome
de Guimparas.

Jendredi 23-9-43 vers 18^h30. Gros bombardement sur
Lanvéoc-Poulmic.

Vendredi 24-9-43. 14^h55 12 bombardiers sur Brest
18^h50 - - -

Vendredi 8-10-43. vers 16^h30 Bombardement de Lanvéoc-
Poulmic - 1^{re} femme de François Jestin tuée.

Nuit du 14 au 15-10-43. 3 alertes. nombreux bateaux lutanniques
aux abords de la côte.

18-11-43. 11^h30. Bombardier américain quadrimoteur, bombardé
mitraille au dessus du bourg se dirigeant d'O. en E. vers la bord-
équipage sauté en parachute. 1 à terre en hamac
1 près du pont du Châtel. 1 autre sur la route de Trégouan près de Tardic
1 ou 2 près du Raden. avion abattu près de la Brasserie de Kerina

Visite Inspecteur du Feld-marschal J. Rommel
à Landéole le Dimanche Novembre 1943

5-1-44 de 8^h à 8^h55. alerte. Combat naval au large de l'île
Yierge. fusées éclairantes. le matin à 9^h30. 2 torpilleurs sont
entrés au port de l'Aber Wrach. 8 morts. nombreux blessés.

de nuit -
Menez ar Godès
tirait sur les
bateaux

6-1-44 à 10^h40. une dizaine d'avions de la R.A.F. venant
de l'Ouest ont mitraillé et bombardé un des torpilleurs
avariés échoué sur le banc de vase en face des Anges. 3 blessés
bateau ^{comlé et} couché à babord, dans la soirée. abandonné par
l'équipage. 1 avion qui aurait été abattu par la D.C. 17 de
Menez ar Godès

29-1-44 11^h30-45. 5 "Hurricane" ont mitraillé le chantier
de Menez ar Godès

Dimanche 10 Février 1944: Inspecteur du Feldmarschal Rommel
10^h30 et de son Etat-major à Croas-Uhella

17. 3. HH 16h45. 5 Curtiss venant à basse altitude du S.E au N.O ont passé au dessus de l'Aber Wrach. 1 abattu parage de la Malouine.

20. 21. H. HH - Bombardement de la gare de la Chapelle Paris-Nord et du quartier

29. H. HH. Combat naval au large de Guissey vers 14h55
Destroyer Canadien "Athabaska" coulé. 4. 20. 4h25
sur 87 hommes 85 rescapés
2 off. et 49 hommes en bonne santé
4 off. et 30 hommes blessés
27 blessés recueillis et prisonniers dans
la cour de l'Hôtel Bellevue
1 matelot décédé des suites de ses blessures sur
la cale vers 11h15
corps déposés au dépôt de machine à la
gare et inhumés vers minuit au cimetière carré
11. tombe 18 (environ 20 ans)
John Mac Neil
de Coque-Burton
Osland Canada

29. H. HH 11h50.55. Haxions bi-moteurs ont bombardé
l'Aber Wrach. 1 bombe tombée entre chez le Roux,
le Pée et chez Hulin Breunite - le cheval de Kerlicour
François, du Québec, blessé. Bombes tombées au près
du fort Cezon et du bateau coulé canal Bibi

1. 5. HH. vers 12h20 - avions sur l'Aber Wrach, bombes
lancées sans résultat.

2. 5. HH 0h25 avions sur l'Aber Wrach S.C.A. projecteurs
1 avion abattu en flammes à la pointe de Keryenn
à l'O. de l'Aber Wrach. Le 2^e dans le canal Bibi
1 minute après à 0h33. William G. Such. J.B. Cook.
P.C. Grahps

3. 5. HH Cargo du port coulé dans l'après midi vers
Guissey. transports d'arbres

6. 5. HH Remplouement de l'appareil tombé dans le canal
Bibi - 3 ariétaires morts à bord, emportés par les
allemands. (18 à 20 ans)
appareil biplan à ailes repliables de la Royal
Navy.

3. 5. HH Cargo à moteur qui était ayant transporté des
troncs d'arbres à l'Aber Wrach, a été coulé dans
la source aux environs de Kerlonan.
L'équipage ayant abattu l'appareil tombé
dans le canal Bibi.
Le capitaine a été très bon pour les naufragés
de l'Athabaska.

8. au 9. 5. 44		Bombardement de la rive - Pontivy - beaucoup de dégâts et de victimes
4. 6. 44		Prime (prise de Rome) - 1 ^{re} communion (privée) des enfants à Landédy - vent S-O - beau - 2 chasseurs anglais en base - mettre au-dessus du Bourg à 16h10
6. 6. 44		Débarquement anglo-américain en Normandie Alerte générale
2. Juin 1944	10h57	2 avions sur l'Aber Wrach - H.C.A.
23. 6. 44	13h	Bombardement sur porte d'école de Kerigor Plouguerneau vingtaine d'appareils 29 bombes
20. 7. 44		Attentat contre Hitler appris la nouvelle le lendemain
30. 7. 44		Appris prise de Coutances
3. 8. 44		La Brohinière, Dinan, Saint Brieuc Loudéac
5. 8. 44	12h	Bombardement aérien sur Brest base sous marine détruite
6. 8. 44	14h30	attaque de Kerbalu par les groupes de résistance - 2 soldats allemands tués et 2 blessés - 9 civils tués dont H de Landédy François Rolland - Jean Carais, Jean Laudure, François Coum Blessés - Yves Taot, Yves Tréguer, Joseph Le Roux, François Balcon Incidents à l'église - sortie messe St Jean Aprouin Guillaume Kerjean
7. 8. 44	vers 2h	3 chars américains détruits à Lesvenec (?)
	13h30	destruction de la cale et du terre-plein de la gare à l'Aber Wrach phares - citerne à gas oil enflammé et coulé à l'entrée du barrage devant Cézon
8. 8. 44		Départ des troupes allemandes de l'Aber Wrach et de l'Armorique pour Menez ar Godès Départ de l'infanterie avec une cinquantaine de charrettes pour Penfeld.
9. 8. 44	17h	Recherche des postes de T.S.F. à Lannites avec charrettes arrêtées rue du Prat par patrouille qui venait de tuer 2 civils à Kerbalu
	19h30	Bombardement sur Brest 82 ou 83 appareils (1 abattu)

9. 8. HH P.M. incendies (5 ou 6) vers Plouy. Platoon
Bombardement troupes vers le Forestic
en Plouy vers 17h. Les Allemands
se rendent.
10. 8. HH ~~XXXX~~ P.M. Bomb. sur Plouguerneau
17h45 par Slezka et Meinez au Godis
18h Bombardement sur Meinez au Godis par Plou-
guerneau. 1 blessé transporté à Cleruz
Foz.
21h Retour du capitaine situation gare.
demande que faire.
21h51 2. off. obsery. dans la tour brisant télé-
mètre. famille dans champ à Gouehie
(July)
- 11 août 2h30. Capitaine Cottmann (moustache) à la maison
Weber et Coward
9h55 parlementaire américain à l'entrée
du bourg. Rencontre devant la mairie
Et Allemands avec drapeau blanc.
10h2H arrivée du capitaine en auto.
11h05 à la maison (adieux)
11h17 départ des prisonniers
17h15 Bomb. sur Prest.
12. 8. HH 18h obsèques Rolland etc. à Landida
13. 8. HH 16h obsèques Jean Lant. à Lannilis
4. 25. 8. HH toute la nuit. Bombardement d'artillerie
23. 8. HH libération de Paris
4. 8. HH soir Bombardement interrompt
5. 8. HH ap. midi gros navires de guerre vers ouessant ont
été sur terre. Nelson et 2 croiseurs. HOB
7-16. 8. HH Bombardement aérien de 23h à 2h30. interrompt
Formidable!
1. 8. HH de midi au soir bombardement par artillerie
beaucoup de tués et blessés américains.
Promenade à l'Abbe Benoit.
- 29 30. 8 au 11. 9 calme.
6. 9. HH grosse activité aérienne
11. et 12. 9. HH grosse activité artillerie
9. HH Bruges délirée.

IN MEMORIAM

Victimes militaires

1939

- Alexandre HAMON
- Yves PRIGENT

1940

- Louis ABILY
- Yves ACH
- Jean LANDURE
- Jean LE VERGE
- Clément MENUT
- François TREGUER
- François MAZE
- Joseph BELLEC
- Jean LE HIR

1942

- François APPRIOU
- Louis CHAPEL
- Paul LEON
- Jean-Pierre QUERE
- Gonzague de POULPIQUET

1943

- François GOURIOU
- Yves MAO
- Georges PETIT
- Gabriel TANGUY

1944

- Jean CARAES
- François COUM
- Louis LANDURE
- François ROLLAND
- Pierre INIZAN
- Joseph KERDUFF
- Ambroise PRONOST
- Louis GOURVENEC
- Louis GUIZIOU

1945

- Jean LEON

Victimes civiles

1942

- Anne PERHIRIN
- Yves ACH

1943

- Jean LE DEUN
- Marie Félicie LE GOFF

1944

- Pierre LE GOFF
- Marie LE GOFF
- Marie-Louise LE GOFF
- Charles LE ROUX
- Marie-Antoinette LE ROUX
- Adrien GUELENNOC
- Laurent PRONOST

- COMITE DU SOUVENIR -

50ème anniversaire de la
libération de LANDEDA

11 Août 1944

L'inauguration, à Kermenguy
du monument élevé en
hommage aux résistants
F.F.I., F.N.F.L., aviateurs
et marins alliés
aura lieu le 22 Août

La souscription continue